Recherche multidisciplinaire sur la localisation du site de la chapelle Champlain à Québec

par

Carl lavoie
Archéologue

avec la participation de

Paul Grimard, arpenteur-géomètre
Georges Gauthier-Larouche, géographe
Maurice K. Séguin, géophysicien

pour le

Mouvement Francité

avec la participation financière de la
Ville de Québec

Québec

17 mai 1999

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier, au nom du Comité scientifique et historique pour la découverte et la mise en valeur du tombeau de Champlain, toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cette étude.

Ces remerciements s'adressent à tous les membres du Conseil municipal de la Ville de Québec, particulièrement à monsieur le maire Jean-Paul L'Allier ainsi qu'au conseiller Charles-R. Amyot, pour avoir permis au Mouvement Francité de disposer d'un subvention appréciable afin de mettre en oeuvre son projet et de produire le rapport que voici.

J'accorde toute ma reconnaissance à ceux de mes collègues qui ont accepté de participer tout à fait bénévolement, et jusqu'au bout, aux travaux impliqués par cette recherche qui, je l'espère, clôt enfin un débat qui n'a que trop duré.

Je souligne la ténacité de messieurs René Lévesque et René Robitaille dans leur désir de découvrir le site de la sépulture du fondateur de la Nouvelle-France et de la Ville de Québec. Au-delà de la chasse au trésor, ils ont compris la légitimité qu'a un peuple de vouloir rendre hommage à un homme, Samuel de Champlain, auquel il est redevable, hier comme aujourd'hui et demain, de son existence en terre d'Amérique. À l'approche du 400e anniversaire de la fondation de la Capitale de cette Amérique francophone, il était plus que normal qu'un dernier effort soit tenté afin de résoudre une énigme qui n'en fut une que parce qu'on a bien voulu faire dire à des textes ce qu'ils n'avaient jamais dit.

Carl Lavoie
Archéologue
Coordonnateur du Comité

15 mai 1999

<u>LE COMITÉ CHAMPLAIN</u>

COMPOSITION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Initiateurs du projet :	René Lévesque *géographe-archéologue*
	René Robitaille *ingénieur*
Instigateur du projet :	**Mouvement Francité**
Comité scientifique : et historique	Carl Lavoie *archéologue et coordonnateur*
	Georges Larouche *ethno-géographe*
	Maurice-K. Seguin *géophysicien*
	Paul Grimard *arpenteur-géomètre*

RECHERCHE MULTIDISCIPLINAIRE SUR LA LOCALISATION
DU SITE DE LA CHAPELLE CHAMPLAIN À QUÉBEC

Recherche multidisciplinaire sur la localisation du site de la

CHAPELLE CHAMPLAIN À QUÉBEC

Introduction

Depuis plus de 150 ans la question de la sépulture de Champlain hante l'antichambre de l'histoire. Le débat est périodiquement relancé sur la place publique, au grand dam des historiens, archéologues et autres érudits que le sujet passionne. La plus récente tentative de mettre au jour la sépulture du fondateur de Québec remonte à 1988 et elle donna lieu à une polémique et à un battage publicitaire sans commune mesure avec les recherches antérieures. Les professionnels de l'archéologie se sont faits plus que réticents face à une recherche qui, disaient-ils, relève davantage de la chasse au trésor que de l'archéologie. En fait, des conceptions opposées de cette science croisaient alors le fer et contribuaient au raffermissement de positions extrêmes.

C'est au cours de l'été 1997, sur l'initiative de monsieur René Lévesque [1] du Mouvement Francité que s'est constitué un comité scientifique [2] et historique pour la découverte et la mise en valeur du tombeau de Champlain. L'objectif de ce comité, constitué de chercheurs qualifiés et sérieux, consistait à mettre un point final à ce dossier, ou à tout le moins, de faire en sorte qu'une fois son travail accompli, toute nouvelle tentative de relancer le débat soit pour ainsi dire nulle. Deux avenues se présentaient. Dans la première, le comité, ayant poursuivi ses recherches documentaires, aboutit à la conclusion que l'objet des recherches s'avère insoluble.

---

[1] Celui-ci n'est pas reconnu dans le milieu de l'archéologie professionnel comme archéologue. Soulignons cependant que sa thèse de maîtrise en géographie intitulée *«Cadre géographique des gisements archéologiques de la région de Blanc-Sablon»* tient de la démarche archéologique (thèse de 1200 pages soutenue en 1977 à l'université de Sherbrooke). On se demande d'ailleurs pourquoi on fait tant de reproches à un homme qui a directement contribué à l'essor de l'archéologie québécoise en la vulgarisant.

[2] Ce comité scientifique ou aviseur se compose de quatre (4) personnes: Georges Larouche (ethnogéographe), Maurice K.-Seguin (géophysicien), Paul Grimard (arpenteur -géomètre) et Carl Lavoie (archéologue).

Dans la seconde, les chercheurs réussissent à isoler un ou plusieurs lieux pouvant correspondre au(x) site(s) recherché(s) et proposent une marche à suivre, afin de valider les résultats de leurs recherches. Dans les deux cas, le dossier est clos et ne laisse plus aucune marge de manoeuvre pour la relance du dossier. Advenant l'échec de la seconde hypothèse, il ne subsistera plus que la possibilité d'une découverte fortuite au gré des travaux d'ingénierie urbains.

La chronologie des événements selon les textes disponibles

Les événements qui sont en relation avec le dossier Champlain sont fort peu nombreux. La période exacte où sont mentionnés des éléments éclairants s'étend de 1632 à 1661, soit entre le moment où les Français, sous la gouverne de Champlain, reprennent possession de Québec et la dernière mention de la chapelle Champlain. Plusieurs études ont repris successivement les divers documents versés au dossier.

Nous présentons ci-dessous une liste complète des documents que nous utiliserons comme base de notre étude [3] :

Document 1 : **Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance**
Construction de Notre-Dame-de-Recouvrance

Document 2 : **Relation de 1634, Thwaites, VI, page 102**
L'emplacement de Notre-Dame-de-Recouvrance

Document 3 : **Relation de 1636, Thwaites, IX, pages 206 à 208**
Le décès de Champlain

Document 4 : **Relation de 1636** par le **père Paul Le Jeune**
Les funérailles de Champlain

Document 5a : **Relation de 1640** par le **père Barthélemy Vimont**
L'incendie du 14 juin 1640

Document 5b : **Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716**
L'incendie du 14 juin 1640

Document 6 : **Registre de l'église paroissiale de Québec du 21 mai 1641**
Le décès de François De Ré de Gand

Document 7a : **Registre de l'église paroissiale de Québec de 1642**
Le décès du père Charles Raimbault

[3] Nous entendons par là, les documents qui traitent directement et clairement du sujet en se référant à la chapelle ou au sépulcre de Champlain: les autres documents sont complémentaires et ont servi, le cas échéant, à étayer notre argumentation. Nous n'avons pas ici l'intention, quoique nous en ayons pris connaissance, de refaire les excellents travaux de compilation et de recherche de Niellon et al. et du Groupe de recherche en histoire rurale du Québec inc.

Document 7b : **Relation de 1643** par le **Père Barthélemy Vimont**
Le décès du père Charles Raimbault

Document 8a : **L'acte de concession de la réserve d'Ailleboust le 10 février 1649**
Délimitation de la réserve d'Ailleboust

Document 8b : **Copie de l'acte de concession d'Ailleboust découvert dans les Papiers d'Ailleboust conservés à l'Hôtel-Dieu de Québec**
Délimitation de la réserve d'Ailleboust

Document 9 : **contrat de rente foncière due par Jean Jobin à Louis d'Ailleboust, notaire Peuvret, le 30 juin 1658**
Délimitation de la réserve d'Ailleboust

Document 10 : **Copie du contrat de concession à Mathieu Huboust d'une partie de la réserve d'Ailleboust, le 15 juillet 1661**
Délimitation de la parcelle de Huboust

Document 11 : **Texte de Barbe de Boulogne du 16 septembre 1661**
Concession d'une partie de la réserve d'Ailleboust à Notre-Dame-de-Québec

Document 12 : **Texte de N.-E. Dionne dans «Le Courrier du Canada» du 19 octobre 1880**
Découverte d'une petite voûte en bois au nord-est [4] du bureau de poste actuel

Les documents que nous venons d'énumérer racontent une histoire connue mais lacunaire à plus d'un égard. Le rôle du comité scientifique a été, entre autres, de tenter de combler ou de combler ces lacunes. Nous y reviendrons.

Aujourd'hui, sur la base des textes anciens, les chercheurs s'entendent pour considérer que la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance n'est pas celle dite de Champlain, ce que confirme le passage du **Registre de l'église paroissiale de Québec du**

---

[4] Paul Bouchart d'Orval, Le Mystère du Tombeau de Champlain, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951, p.125-126 fait une erreur de transcription en transcrivant, entre autres, *«nord-ouest»* au lieu de NORD-EST. Ceci l'amène à postuler que cette découverte pourrait confirmer son hypothèse que la chapelle Champlain se trouverait dans les environs du terrain de Jean de Mosny (page 123); cf. Françoise Niellon, Pierre Nadon et Denis Faubert, Examen critique des recherches concernant '' La sépulture de Samuel de Champlain '' , Ville de québec, Service de l'urbanisme, division du Vieux-Québec et du patrimoine, février 1990, page 55.

21 mai 1641 qui relate le décès de monsieur de Gand, texte qui mentionne clairement une «chapelle du dit Kébec» et la «chapelle de M. de Champlain».

Le dossier cartographique

Peu de plans de Québec existent pour la période que nous étudions. On les trouvera reproduites à la suite du texte dans la section ***dossier cartographique*** du rapport. Dans le cadre de ce dossier, nous n'avons retenu que six plans, ceux qui correspondent à l'état de la ville jusqu'à 1673 environ :

Plan interprétatif de Québec en 1640 par P.-L. Morin. Copie d'un présumé plan attribué à Jean Bourdon. Porte le sceau de la Société d'histoire de Montréal et la date du 3 décembre 1881. Découvert par Raymonde Gauthier en 1976 à la Bibliothèque municipale de Montréal dans le fonds Gagnon; transféré aux archives de la Ville de Montréal autour de 1997, cette copie est, semble-t-il, disparue du fonds (***Figure 14***).

Plan de Québec en 1660 attribué à Jean Bourdon. Intitulé *«Vray Plan du haut et bas de quebec comme il est en lan 1660»*. Aix-en-Porvence, Archives nationales de France, Outre-mer, Dépôt des fortifiactions des colonies, Amérique septentrionale, n° 341 (***Figure 15***).

Plan de Québec en 1663 attribué à Jean Bourdon. Intitulé *«Le véritable plan de quebec fait en 1663»*. Paris, Bibliothèque nationale, Cartes et plans, Dépôt du Service hydrographique de la marine, 127-7-3 (***Figure 16***).

Plan de Québec en 1664 attribué à Jean Bourdon. Intitulé *«Veritable plan de quebec comme il estoit lan 1664 et les fortifications que lon y puisse faire»*. Aix-en-Porvence, Archives nationales de France, Outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, n° 342 (***Figure 17***).

Plan de Québec en 1670, anonyme. Intitulé *«La ville haute et basse de Quebek, en la Nouvelle France, 1670»*. Aix-en-Provence, Archives nationales de France, Outre-mer, Dépôt des fortifiactions des colonies, Amérique septentrionale, n° 343 (***Figure 18***).

Plan de la basilique de Québec depuis Notre-Dame-de-Recouvrance jusqu'à 1871 par P.-L. Morin. *Sans titre*. Probablement originaire du fonds Gagnon. Porte le sceau de la Société historique de Montréal et la date du 3 décembre 1881 [5]. Documentation de René Lévesque (***Figure 19***).

La forme de la réserve d'Ailleboust

Parmi les plans versés au dossier, tout en classant à part celui dit de 1640 [6], nous n'en possédons qu'un seul qui montre le quadrilatère défini par les rues de Buade, du Fort, Sainte-Anne et du Trésor sous la forme d'un trapèze; il s'agit du « Vray Plan du haut et bas de quebec comme il est en Lan 1660 » attribué à Jean Bourdon [7] . Les autres documents représentent des quadrilatères réguliers ou simpli- fient à l'extrême l'îlot étudié.

Qu'en est-il exactement?

Après mûre réflexion sur la question et un examen approfondi de la l'ensemble de la documentation mise à notre disposition par le biais des études antérieures, nous en sommes venus aux conclusions qui suivent :

---

[5] Ce plan localise lui aussi la chapelle Champlain à l'extrémité sud de transept sud. On remarque que la lettre A a une forme bizarre, très différente des autres qui marquent le plan. Chronologiquequement, la lettre A devrait apparaître à la place du B qui indique la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance; en effet, la chapelle Champlain n'aurait été érigée qu'en ou après 1636 alors que la première l'a été en 1632. On peut penser que Morin a créé ce plan en se basant sur celui de François Lemaistre-Lamorille intitué *«Haute et basse-ville de Québec (fief sault-au-Matelot)»* et daté du 4 juillet 1750 (Manuscrit sur peau de 86.4 cm sur 61 cm), Archives du Séminaire de Québec, cote : SME-44, localisation : T-211, no 10. Ce plan montre une superposition des différents temples de Québec depuis l'origine. Le plan actuellement en restauration n'a pu être suffisamment examinée et enregistrer tous les détails utiles à la recherche du Comité scientifique et historique pour la découverte et la mise en valeur du tombeau de Champlain.

[6] « Plan de Québec, 1640 ». Apparemment, une copie faite par P.L. Morin, entre 1852 et 1853, selon Michel Gaumond. Déposé aux Archives de la Société d'histoire de Montréal en 1881; l'original n'a jamais été trouvé.

[7] Plan non signé de 35.7 cm sur 32 cm. Ce plan se trouve aux Archives nationales d'Aix-en-Provence, Outre-Mer, Dépôt des Fortifications des Colonies, Amérique septentrionale, n° 341.

1. La seule carte qui donne une image précise de la ville de Québec pour la période concernée, c'est-à-dire entre 1649 et 1661, est la carte de 1660 (*plan 2*). Il n'en existe pas d'autre à partir de laquelle des mesures assez précises puissent être calculées et restituées sur un plan actuel.

2. Il existe très peu de documents dont la pertinence puisse être mise en relief dans le présent rapport. Au nombre de douze, ils sont réunis dans la section intitulée « ***La chronologie des événements selon les textes disponibles*** ». Nous reprenons plus loin ces textes que nous assortirons de commentaires.

3. Il fallait éliminer la plupart des documents ou actes rédigés entre le 30 juin 1658 et juillet 1661 car, loin de participer à une saine compréhension du dossier, ils ne font que le surcharger inutilement parce qu'ils décrivent une situation légale inextricable; ces pièces n'auraient jamais dû être retenues dans le dossier de la sépulture et de la chapelle de Champlain car elles ne font que décrire une situation conflictuelle qui nous projette hors de la question principale.

4. Les recherches antérieures sont basées sur des interprétations qui outrepassent le contenu même des textes produits en preuves afin d'appuyer les hypothèses proposées.

5. La carte de 1640 (*plan* 1) n'est qu'une tentative d'hypothèse formulée par P.-L. Morin d'après la carte de 1660 attribuée à Bourdon qui semble lui avoir servi de fond. Plus loin, nous démontrerons clairement que cette carte a peu de rapports avec la réalité [8].

6. Quatre textes correctement lus permettent vraisemblablement d'élucider le problème posé : les documents D8a à D10 et D12. Nous verrons précisément pourquoi ci-dessous.

La carte de Québec en 1640

Cette carte (*plan* 1) est suspecte à plus d'un égard. Tout ce qui peut être affirmé à son sujet, c'est que nous sommes en présence d'une carte faite par P.-L. Morin.

---

[8] Rappelons ici que l'un des initiateurs de la présente recherche affirme que cette carte présumée représenter Québec en 1640 est vraie et très précise. Sur ce dernier point l'évidence est peu contestable puisqu'elle reprend la carte de 1660 qui lui sert de modèle.

Le premier problème réside dans la date de sa confection. Découverte à la bibliothèque municipale de Montréal par madame Raymonde Gauthier [9] au début des années 1970, son origine reste pour le moins mystérieuse. Michel Gaumond extrapole en suggérant que Morin l'aurait copiée en France, lors d'un voyage qu'il y effectua entre 1852 et 1853 [10]. D'ailleurs, celui-ci, à l'instar de Luc Noppen et alii [11], la considère comme une véritable copie d'un original que personne n'a réussi à retrouver depuis cette époque. La copie que nous possédons provient des archives de la Société d'histoire de Montréal; le sceau en faisant foi est daté du 3 décembre 1881 [12].

La date même du plan, à savoir 1640, est le second problème qui doit être soulevé. Ce plan devient alors fort suspect d'autant plus que M. Gaumond, qui y perçoit plusieurs incongruïtés, affirme qu'il représenterait plutôt la ville de Québec au tout début des années 1650 [13]. Dans un rapport [14] de compilation, produit pour la Ville de Québec, à la suite de l'affaire Champlain de 1988 , des archéologues soulèvent un certain nombre de problèmes qui justifient pleinement la remise en question de cette pièce récemment apparue au dossier.

Un troisième problème surgit lorsque l'auteur identifie certains bâtiments par une lettre associée à une désignation qui, dans la réalité, ne correspond pas du tout à celle de l'époque. Tel est le cas, notamment, de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance dont on ignore encore aujourd'hui l'emplacement, mais qui s'élevait vraisemblablement dans le quadrilatère de la réserve d'Ailleboust; la plupart des auteurs s'entendent aujourd'hui sur ce point. Quant à l'édifice des Cent-Associés, son emplacement se serait trouvé sur les terrains de la cathédrale anglicane, et plus à l'ouest. Mais ce qui

---

[9] René Lévesque, «*À la recherche du tombeau de Champlain à Québec. Monsieur le gouverneur, où êtes-vous*» dans Forces, numéro spécial, 43, 76.

[10] Michel Gaumond et Jacques Langlois, *«Le tombeau de Champlain. Une nouvelle hypothèse de localisation»* dans Activités archéologiques 1977-1978, dossier numéro 49, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1980 (février 1981), page 490.

[11] Luc Noppen, Claude Paulette et Michel Tremblay, Québec. Trois siècles d'architecture , Editions Libre Expression, Les publications du Québec, troisième édition, 1989, pages 7 et 8.

[12] Raymonde Gauthier, *«Une carte de Jean Bourdon de 1640»* dans The Journal of Canadian art history/Annales d'histoire de l'art canadien , volume 3, N°s 1-2, (automne 1976), pages 99-101.

[13] Gaumond, op. cit., 1980, page 490 : *«Nous n'acceptons pas la date de 1640 du plan pour plusieurs raisons qu'il serait trop long de développer ici, cette date devrait être 1650 ou 1651 [...]».*

est certain, c'est que la chapelle Champlain, là où l'auteur du plan «dit de 1640» la représente, ne peut être qu'inexacte; le texte de la concession d'un terrain à Huboust de Longchamps en 1661 ne laisse aucune ouverture à une telle possibilité (***document D8b***), tout autant d'ailleurs que le document de 1649.

Ainsi, le plan dit de 1640 comporte en lui-même les faits qui le discréditent, non seulement comme pièce à conserver au dossier, mais aussi comme copie d'un original de Bourdon. De plus, notons-le ici, y aurait-il une seule raison logique pour que ce plan soit le seul copié dont l'original ait disparu.

Plusieurs membres du comité sont persuadés que ce plan est une pure création de Pierre-Louis Morin qui, comme bien d'autres de ses contemporains, a tenté une interprétation des documents connus; ce qui explique l'identification de certains bâtiments portés au plan. Nous pouvons d'ailleurs nous demander pourquoi ces édifices ne sont même pas identifiés sur le plan de 1660. Étant donné l'importance accordée à la chapelle Champlain sur le premier, il est difficile de concevoir qu'un tel édifice n'apparaisse pas sur celui de 1660; en effet, la chapelle existe encore en 1661, selon la concession à Mathieu Huboust.

Archéologiquement parlant, il est impossible de prêter foi à ce plan qui, en conséquence, ne peut être retenu dans le cadre du dossier. N'oublions pas que les fouilles de 1992 effectuées en cet endroit (chapelle Montmorency de Laval) ont démontré sans équivoque [15] que cet emplacement ne comportait aucune trace attribuable à l'existence de cette chapelle. En outre, les fouilles qu'effectua Michel

---

[14] Niellon et al., op. cit. , planche 10 : remarques.

[15] Daniel Simoneau, Intervention de fouilles archéologiques. La chapelle Mgr de Laval à la basilique de Québec, Ville de Québec, division du design urbain et du patrimoine, Service de l'urbanisme, 1995, page 20 : *«Enfin, en ce qui regarde l'hypothèse localisant la chapelle Champlain à cet endroit, la fouille a démontré clairement l'absence de vestige maçonné ou de toute autre trace sur le roc pouvant y être associée de près ou de loin. Ce constat vaut autant pour l'emplacement suggéré dans l'hypothèse qui nous était soumise que pour le reste de notre aire de fouilles.»*

Gaumond en 1977 n'aboutirent qu'à la découverte d'un des murs du presbytère de 1662[16].

Les travaux archéologiques aidant, ils nous apparaît donc que l'emplacement désigné par la carte de 1640 ne correspond pas à celui où s'élevait la chapelle Champlain. C'est d'ailleurs ce que démontre infailliblement l'analyse des **documents D8a-b et D10** que nous examinerons plus loin.

L'incendie du 14 juin 1640

Nous possédons deux textes qui relatent brièvement l'incendie de 1640. Examinons de plus près ce qu'ils nous révèlent.

La Relation de 1640 écrite par le père Barthélemy Vimont (**document D5a**) se lit ainsi:

«Le feu se mit en notre maison de Québec, qu'il a réduite en poudre, et la chapelle de M. le Gouverneur, et l'église publique : tout a été consumé. Cela se fit si soudainement, qu'en moins de deux ou trois heures, on ne vit de tous ces bâtiments, et de la plupart de tous nos meubles qu'un peu de cendres et quelques pans de murailles qui sont restés pour publier cette désolation.» [17].

Plus loin, nous pouvons lire que:

---

[16] Michel Gaumond, *«Le logis de Mgr de Laval. Un fragment mis à jour, rue de Buade»* dans Activités archéologiques 1977-1978, dossier numéro 49, Ministère des Affaires culturelles, direction générale du patrimoine, 1980 (février 1981), pages 393 à 397.

«(...) tout s'est consommé dans les flammes. Le vent assez violent, la seicheresse extreme, les bois onctueux de sapin, dont ces édifices estoient construicts, allumerent un feu si prompt et si violent, qu'on ne pût quasi rien sauuer (...)» [18].

Ce précédent texte est complémenté par une inscription dans les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec de 1636-1716, publiées par les RR. MM. Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Denis et Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène. (Éditées par Dom Albert Jamet, Québec, 1939) :

«Le dernier jour de l'octave, le 14e de juin, a quatre heures du soir, le feu pris a la maison des reverends Peres Jesuites, qui en peu de tems fût toute brulée, sans que l'on pût sauver leur église, que les flammes consummerent aussy fort promptement parce qu'elle n'etoit que de bois [19]*.»*

Ces textes sont fort intéressants puisqu'ils nous fournissent des informations de première main à propos des édifices détruits. Quels sont-ils?

Nous apprenons que trois édifices sont incendiés le 14 juin 1640: une maison appartenant aux Jésuites, une église dite publique ou des Jésuites ainsi qu'une chapelle de Mr le Gouverneur.

Grâce au texte des Annales, nous pouvons admettre sans crainte que la maison des Jésuites, ainsi que «leur église», avaient été érigées en bois; une autre conclusion, plus éloignée de la certitude absolue mais probable, est que les deux édifices devaient se situer dans un voisinage immédiat. Nous ne possédons aucun autre détail supplémentaire à leur sujet. Il est cependant raisonnable de croire que cette église

---

[17] Tiré de Paul Bouchart d'Orval, Le Mystère du Tombeau de Champlain, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951, p. 35.
[18] Tiré de Niellon et al.,op. cit., 1990 : document 5.
[19] Texte provenant de Paul Bouchart d'Orval, loc. cit..

correspond à Notre-Dame-de-Recouvrance; c'est en effet ce que nous pouvons déduire du passage de la Relation des Jésuites de 1634 où il est écrit :

«[...] & la Chappelle qu'il a fait dreffer proche du fort à l'honneur de noftre Dame, a donné une belle commodité aux François de fréquenter les Sacremens de l'Eglife [...]»[20].

De plus, il n'y avait alors aucun autre édifice religieux de cet ordre dans la haute-ville qui futt si près du fort Saint-Louis [21].

Le premier texte, le plus couramment cité, raffermit nos conclusions. Notons que c'est dans celui-ci, qui date de 1640, qu'apparaît pour la première fois la mention *«chapelle de M. le Gouverneur»*. Ce n'est que par la *Relation des Jésuites de 1643* que nous apprenons l'existence d'un *«sépulcre particulier»* dans lequel repose le corps de Samuel de Champlain :

«M. le Gouverneur, (Montmagny), qui estimait sa vertu, désira qu'il (le père Raymbaut) fût enterré près du corps de feu M. de Champlain., qui est dans un sépulchre particulier, érigé exprès pour honorer la mémoire de ce signalé personnage, qui a tant obligé la Nouvelle-France.» [22].

Il serait présomptueux d'extrapoler sur la nature de ce sépulcre [23]. La conviction démontrée par certains chercheurs du XIXe siècle ou du début du XXe siècle que ce tombeau était fait de maçonnerie ne s'appuie sur aucune preuve ou étude philologique - elle n'est que présomption indémontrable due à la qualité du personnage enseveli. Dans le cours de nos recherches, nous n'avons pu mettre la main sur aucune description de ce qu'était un sépulcre pour les gens des XVe et XVIe siècles. Seule la découverte espérée du sépulcre permettrait de répondre à cette question litigieuse.

---

20 Voir le document D2 à l'annexe 1.

21 *Le Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance* (document D1) indique l'année de construction de Notre-Dame-de-Recouvrance : 1633.

22 Tiré de Paul Bouchart d'Orval, Le Mystère du Tombeau de Champlain, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951, p. 37.

23 Le Dictionnaire du français plus (1988) et le Petit Larousse illustré (1981) définissent un seul sépulcre par le mot **tombeau**.

Le second texte permet d'établir clairement qu'une chapelle lui était associée. Or, selon les connaissances actuelles, outre Notre-Dame-de-Recouvrance, il n'y eut jusqu'en 1636, nous l'avons déjà souligné, aucun autre lieu bâti où se serait trouvé une autre chapelle. Le texte qui relate l'incendie de 1640 est aussi le premier à mentionner une «chapelle de M. le Gouverneur» qui est détruite à ce moment-là. Nous ignorons la date exacte de la construction de cette chapelle. Le texte de 1643 semble considérer par certains comme la preuve qu'elle le fut en 1636, mais rien n'est plus fautif car il n'y est mentionné que l'enterrement du père Raymbaut dans la chapelle Champlain : rien d'autre. Ici encore, nous faisons face à une présomption. La certitude est que cette chapelle fut construite entre l'année 1636 et 1640. Ce qui n'empêche pas de croire qu'effectivement elle put l'être au printemps de 1636. Il faut donc déduire naturellement que la mention d'une *«chapelle de M. le Gouverneur»* correspond à un monunent funéraire, une chapelle, dont le rôle consistait à préserver le *«sépulcre particulier»* et à *«commémorer la mémoire de Samuel de Champlain»*.

Enfin, le texte précise clairement la nature des matériaux dont étaient faits les trois bâtiments mentionnés : *« [...] les bois onctueux de sapin, dont ces édifices estoient construicts, [...]»*. Non seulement ce texte affirme que le bois était le matériau mais, en précision - **et cela est capital** -, il semble bien indiquer qu'ils l'étaient tous, sans exception; en effet, cette précision s'applique, à n'en pas douter, à l'ensemble et ne permet pas de prétendre sans autre preuve tangible que l'un ou l'autre d'entre eux, comme l'ont fait quelques auteurs, l'ait été en pierre, sous le simple prétexte que Champlain était homme de qualité et fondateur de Québec.

De ces deux textes, nous devons donc conclure que **la chapelle Champlain fut construite en bois**. Peut-être que ses fondations pouvaient être en pierre, mais il ne s'agit encore que d'une présomption; nous reviendrons sur ce point lors de l'étude du ***document D12*** qui date de 1880. **Quant au *«sépulcre particulier»*, rien ne permet, dans toute la documentation citée ici, ou dans d'autres ouvrages, d'en préciser les matériaux**.

La mention de *«quelques pans de murailles»* dans la *Relation* du père Vimont en 1640 semble indiquer que la pierre était utilisée dans l'un ou l'autre de ces bâtiments; nous croyons que si tel fut le cas, son emploi pourrait n'avoir été limité qu'aux seules fondations. Considérant que la maison des Jésuites de Notre-Dame-des-Anges avait été construite en pierre [24], au moins en partie, il est possible que celle de la haute ville le fut également; ce point demeure objectivement invérifiable pour le moment [25].

Moins d'un an après l'incendie, le 20 mai 1641, meurt *«François de ré dit Mr. gand»* [26]. Nous apprenons alors que ce personnage fut enterré *«en la chapelle de M. de Champlain»*. Le registre paroissiale se réfère de toute évidence à la chapelle funéraire de Champlain puisque, selon ce qui est admis généralement, Notre-Dame-de-Recouvrance ne fut pas reconstruite après l'incendie de 1640 [27]; la construction d'un nouveau temple ne débutera qu'en 1647 sur le terrain de l'actuelle basilique Notre-Dame-de-Québec. Cela signifie alors que la chapelle Champlain fut aussitôt reconstruite.

---

[24] Voici ce que rapporte la *Relation* de 1632 à ce sujet : *«[...] Nous moüillames l'ancre devant le fort que tenoient les Anglois; nous vimes au bas du fort la pauure habitation de Kebec toute bruſlée. Les Anglois qui eſtoient venus en ce païs cy pour piller, & non pour edifier, ont bruſlé, non ſeulement la plus grande partie d'vn corps de logis, que le Pere Charles Lallement auoit fait dreſſer, mais encor toute cette pauure habitation, en laquelle on ne voit plus que des murailles de pierres toutes bouleuersées; cela incommode fort les Français, qui ne sçauent où ſe loger. [...]».* Edited by Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations and Allied Documents. *Travels and explorations of the jesuit missionaries in new france 1610-1791*, Vol. V, Quebec: 1632-1633, 1959, Pageant Book Company, New York, page 40.

[25] Les vestiges mis au jour de 1951 à 1957 par l'équipe de Sylvio Dumas ne peuvent être attribués avec précision à l'un des édifices décrits dans les textes : l'église Notre-Dame-de-Recouvrance et la maison des Jésuites auraient été situées dans la réserve proprement dite selon les concessions de 1649 (contre la réserve d'Ailleboust, du côté sud-sud-est) et de 1661 (de front avec la chapelle Champlain). Cette situation est due à l'absence de notes de fouilles, de photographies pertinentes des vestiges, d'artefacts adéquatement décrits et corrélés avec les contextes archéologiques, etc...; ses résultats sont pratiquement inutilisables et l'affirmation de la découverte de la chapelle Champlain ne tient pas en regard de la lecture des textes, particulièrement celui de 1649. (Sylvio Dumas, La chapelle Champlain et Notre-Dame-de-Recouvrance, Cahiers d'histoire no 10, La société historique de Québec, Université Laval, Québec, 1958, 48 pages, 11 planches; lire les pages 25 à 27 : Identification et reconstitution).

[26] Registre de l'église paroissiale de Québec du 21 mai 1641. Voir notre *document D6* à l' *annexe 1.*

[27] *«Catalogue des bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance»* dans Thwaites, Relations des Jésuites , volume XLII, Lower canada, Iroquois : 1632-1657, 1959, Pageant Book Company, New York, p. 272 :

> *«En l'année 1640, l'eglise de Kebec ayant esté bruslée et consommée du feu avec la maison des pères Jésuites, on sauua quasi tous les ornements d'Eglise.*
>
> *«Es annees suiuantes, Messieurs de la Compagnie ont cessé de faire des dons pour les ornements d'Eglise, laissants le soin de ceste affaire à la charité des habitants, se contentants de la pension de 600 ℔. pour deux peres en chaque Residence».*

Par la suite, dans sa *Relation* de 1643 [28], le père Vimont rapporte le décès du père Raymbaut le 22 octobre 1642 [29]. Le registre paroissial précise que:

« Le 22 octobre [...] fut enterré dans la chapelle de M. de Champlain le P. Charles Rimbault.»

Fait important, le père Vimont établit que le corps de Champlain reposait dans un sépulcre particulier (***document D7b***). Donc, le sépulcre se trouvait dans la chapelle.

---

[28] Cf. document D7b.

[29] Niellon et al., op. cit., document 9 (extrait de la relation de 1643) : «[...] il mourut l'an passé le 22.»

L'interprétation du texte de 1649 : réserve d'Ailleboust

L'une des caractéristiques du plan de Québec en 1660 est de nous montrer la configuration de la réserve d'Ailleboust telle qu'elle devait exister lors de la concession de 1649. Ainsi, nous pouvons constater, à l'instar de l'abbé Honorius Provost, que la superficie réelle de cette réserve devait être nettement inférieure à un arpent carré [30].

Afin de comprendre l'attribution de 1649, nous devons nous pencher sur l'orientation géographique du plan de 1660 (***annexe 2***). Dans leur examen critique, *Niellon et al.* [31] commettent une erreur en adoptant deux discours sur ce sujet. En effet, après avoir admis que le plan de 1649 serait orienté selon le *«nord véritable»* ceux-ci concluent que l'orientation du plan doit être infléchie de 45^0 degrés vers l'Ouest afin d'en obtenir une lecture adéquate [32]; cette *«croyance»* leur vient d'une interprétation, nous semble-t-il, erronée de l'acte de 1649 ; les savants calculs mathématiques qu'ils présentent afin d'en consolider les fondements conduisent alors à une contradiction évidente : le quadrilatère qu'ils en arrivent à définir pour la réserve d'Ailleboust contredit tous les plans connus de Québec faits par Jean Bourdon, notamment ceux de 1660 et 1664. Un strict réalisme ne nous permet pas l'acceptation d'une pareille vision. En fait, nous le verrons, cette réserve aurait eu la forme d'un polygone irrégulier à quatre côtés. Ces précisions ayant été faites, revenons aux documents étudiés, en l'occurence à la concession de 1649 que nous examinerons en détail ci-dessous.

---

[30] Honorius Provost, La censive Notre-Dame de Québec , Société historique de Québec, Cahiers d'Histoire no 6, Québec, 1954, p.22.
[31] Niellon et al., op. cit. , p. 31.
[32] Ibid., document 12.

A) **Premier élément du texte** [33] **:** ***«[...] Nous nous sommes réservé une place scitué dans le dict enclos contre la chapelle champlain contenant ung arpen de terre ou environ [..]»***

Commentaire 1. Nous lisons ici, en début de texte, une première mention de la chapelle Champlain. Celle-ci ne permet pas davantage que la seconde mention (**commentaires E** ci-dessous), en fin de texte, d'en préciser la position exacte. Elle indique cependant une certaine proximité de la réserve et de la chapelle. Nous en apprendrons davantage plus loin. L'utilisation du terme *« contre »* laisse peu de latitude: soit qu'elle est collée directement contre la chapelle, soit qu'elle se situe face à elle. Nous y reviendrons. *Ce dont nous sommes certain, c'est que le texte précise bien qu'elle se situe à l'Est de la la réserve, sur la Grande Place, et qu'elle en est séparée par un chemin; ceci est très clair.* Notons que dans la copie de 1652, signée par Boujonnier, toutes les références à cette chapelle sont expurgées du texte.

Commentaire 2. Honorius Provost, nous l'avons vu, affirme que la réserve mesure en réalité moins d'un arpent carré [34]. Nous ne possédons encore aucune explication sur ce fait**,** mais ce qui est certain, c'est que le plan de 1660 définit une aire d'environ trois-quarts d'arpent. Ceci est intéressant si nous tissons un lien entre la concession de 1649, la représentation du territoire selon la carte de 1660 et la concession faite à Jean Jobin par d'Ailleboust le 30 juin 1658 (***document 9***) [35]. Aucun acte ne prouve que d'Ailleboust ait jamais fait arpenter la réserve entre 1649 et 1658; d'ailleurs, l'arpentage du terrain nouvellement concédé à Jean Jobin ne le sera que le 5 août 1661: la lecture de l'acte ne correspond plus à celle de la vente de 1658, puisqu'il est impossible de rattacher entre eux les côtés qui y sont décrits. Or, ce n'est pas le cas de l'acte de vente de 1658; on y lit que d'Ailleboust concède un demi-arpent carré de terrain; ce demi- arpent occupe en fait les trois-quarts des trois-quarts d'arpent du plan de 1660 et les bornes définies dans le document décrivent très bien cet état des choses dans le contexte physique de l'époque : en effet, si nous acceptons le plan de 1660 comme

---

[33] Niellon et al., op. cit. , document 12. Il s'agit de la version numérotée #2 dans cette étude.

[34] Cf. note 29**.**

[35] Niellon et al., op. cit. , document 31 ; Bouchart d'Orval, op. cit. , pages 77-78.

vrai, cette terre se trouve comprise entre la rue de Buade, la rue du Trésor, la rue du Fort (alors en oblique sud-sud-est vers le nord-ouest quart nord ou environ) et la place d'Armes et le terrain de la cathédrale anglicane (***figure 2***). Il y a tout lieu de croire que cet acte est le dernier qui ne prête pas à confusion; l'arpentage de ce terrain, le 5 août 1661, s'intègre au litige qui voit le jour le 15 juillet 1661 lorsque la Fabrique concède un terrain à Mathieu Huboust des Longchamps. Mais cette dispute ne concerne en rien le dossier de la chapelle Champlain. À la rigueur, l'arpentage du 5 août 1661 confirme que: 1) un grave problème d'arpentage surgit dans la réserve d'Ailleboust suite à une «donnation» verbale antérieure à la paroisse, à la cession d'un demi-arpent non mesuré à Jobin en 1658 et à la concession de la réserve à la Fabrique Notre-Dame-de-Québec par le gouverneur de Lauzon le 20 mai 1656; 2) la vente à Jobin est confirmée quoique contestée en son étendue; et 3) il existe un litige entre la veuve d'Ailleboust et Jean Jobin. Il ne remet pas en question la concession de 1649. Nous croyons donc qu'il n'oblitère en rien la précision du plan de 1660 qui doit servir de base à l'analyse pour une raison évidente : c'est le seul qui décrit Québec pour la période concernée (1649 à 1661).

B) <u>Second élément du texte</u> : *«[...] tenant du costé du nordest a ung chemin quy court sud sudest et norouest [..]»*

<u>Commentaire</u>. Les chercheurs précédents n'ont pas prêté toute l'attention requise à la question de l'orientation de la rue du Fort à cette époque. La nôtre fut attirée par une constatation : la mention de deux orientations qui semblaient défier toute logique. Or, la réponse se trouve dans la carte de 1660 (***figure 14***). Ce chemin correspond à la rue du Fort qui, alors, se développait entre le coin sud-est de l'îlot actuel (il empiétait même sur celui-ci) et l'entrée du presbytère actuel sur lequel il est centré (***figure 1***). Le plan fait par Bourdon en 1660 montre, si nous y prêtons attention, deux segments d'orientation légèrement différente : le premier est franchement sud-sud-est et prend fin avec le coin nord-est du bâtiment qui longe la réserve; le second est légèrement désaxé vers l'ouest. Nous en concluons donc que l'aspect de la réserve d'Ailleboust est

très bien définie pour la période de 1649 à 1661 et que la description de 1649 coïncide avec le plan de 1660.

C) <u>Troisième élément du texte</u> : *«[...] quy est entre la dicte terre et les terres de lesglise paroisialle de ce lieu [..]»*

<u>Commentaire</u>. Il faut comprendre ici que les terres qui s'étendent à l'est de la réserve sont considérées comme le domaine de la Fabrique. Ce fait sera confirmé le 29 mai 1656 par monsieur de Lauzon [36].

D) <u>Quatrième élément de texte</u> : *«[...] d'autre costé au sorouest aux terres non concédé d'ung boust au norouest a ung chemin piesente qui est entre la dicte terre et les terres de Jehan Costé [..]»*

<u>Commentaire</u>. Ici encore, aucun problème ne se présente. Les terres non concédées sont celles de la cathédrale anglicane et la place d'Armes. Le chemin piesente correspond au tracé de la rue du Trésor et les terres de Costé se trouvent à l'ouest de ce chemin.

E) <u>Cinquième élément du texte</u> : *«[...] d'autre au Sud sudest à ung chemin quy est entre la dicte terre et la ~~chapelle Champlain~~ grande place* [37] *pour en jouir par nous [..]»*

---

[36] Niellon et al., <u>op. cit.</u> , document 33 - remarques.

[37] Par la première mention de la chapelle en A), le texte démontre que la chapelle existait toujours en 1649. Nous devons conclure de la rature de cette seconde mention que celle-ci ne pouvait servir de borne précise. Le correcteur se reprend immédiatement et précise la localisation de la réserve: le terrain qui s'étendait à l'est entre le fort Saint-Louis et la côte de la Montagne, vaste terrain libre apparemment déjà donné verbalement, au moins en sa partie nord, à la Fabrique Notre-Dame-de-Québec. Dans son ouvrage intitulé : <u>Le tombeau de Champlain</u> , Études historiques, Québec, 1880, pages 42 à 44 (91 pages), N.-E. Dionne fait les mêmes observations.

Commentaire. Ce passage confirme l'alignement général de la rue du Fort à l'époque, au moins en son segment «sud», et localise du même coup la chapelle Champlain. Celle-ci se trouve du côté est de la rue, en un endroit non précisé, entre le fort Saint-Louis et la côte de la Montagne (***figure 3***). Comme nous le verrons, la concession à Huboust, en 1661, en précise l'emplacement.

+ + + + + + + + + + +

CONCLUSION CONCERNANT L'ACTE DE 1649

L'étude de ce document nous a permis une première détermination de l'emplacement de la chapelle Champlain. Celle-ci se trouve à l'est de la rue du Fort, telle que tracée sur le plan de 1660 de Jean Bourdon. Elle ne touche pas « directement » à la réserve d'Ailleboust puisqu'un chemin l'en sépare.

Passons maintenant à l'examen de l'acte de concession d'un terrain à Huboust en 1661.

L'interprétation du texte de 1661 : concession à Huboust

Nous apprenons par cet acte [38] que la paroisse attribue une parcelle de terre que lui conteste madame d'Ailleboust [39]. Ce terrain se situait dans la réserve d'Ailleboust, en son angle nord-est, et mesurait quarante-cinq pieds sur quatre-vingt-dix; donc au sein de la censive Notre-Dame-de-Québec (***figure 4***), concédée à la Fabrique le 20 mai 1656 par le gouverneur de Lauzon [40]. Ce terrain, nous l'avons vu, devait appartenir à Jean Jobin par le contrat de vente du 30 juin 1658 [41] puisqu'il y est spécifié qu'il est borné *«d'un bout a une rue qui passe entre le fort des sauvages* et lad. terre» (***figure 3***).

L'acte de concession à Huboust débute en décrivant le côté est [42] :

«[...] la consistance de douze perches et demye de terre scys en laville de Québec tenant d'un costé aux terres de Laditte Eglise paroichialle ou est defront Bastye Lachapelle appelée vulgairement Lachapelle Champelain [...]»

Ce passage nous rappelle que le terrain où se trouve érigée la chapelle appartient à la paroisse du fait de la donation du gouverneur de Lauzon en 1656 [43]. Il faut sérieusement songer au fait que la partie de *terrain* qui a été *concédée à la*

---

[38] Cf. Annexe I : document D10.

[39] Ce qu'exprime la déclaration de concession de Talon du 5 avril 1668. Celui-ci avait acheté le terrain de Huboust le 17 février 1667. Cf. Provost, op. cit. , page 24.

[40] Cf. Annexe I : document D10, page : *«[...] les dites terres appartenantes à la Fabrique de la dite église, à cause de la donation faite par Monseigneur de Lauzon [...]»*.

[41] Cf. Annexe I : document D9.

[42] Nous avons vu que l'acte de 1649 plaçait de manière incontournable la chapelle à l'est de la rue du Fort, à une distance inconnue de la réserve. Potentiellement, elle devrait se situer contre la rue; cela reste à voir.

[43] Provost, op. cit. , page 17 : *«La concession en fief faite à la fabrique par de Lauzon, le 20 mai 1656, ajoutait, nous l'avons dit, aux possessions antérieures. Elle y ajoutait vraisemblablement du terrain le long de la côte de la Fabrique ou au commencement de la rue St-Jean; elle y ajoutait aussi le terrain triangulaire où fut longtemps ce qu'on appelait « le pâté de maisons », avant de céder la place au monument Laval, en 1908; elle y ajoutait le front de l'emplacement du Bureau des Postes actuel, soit une bande de 36 pieds le long de la rue de Buade et son escalier; elle y ajoutait enfin tout le carré contenu entre les rues de Buade, du Fort, Ste-Anne et du Trésor, et même une bande de 60 pieds de large au côté ouest de la rue du Trésor»*.

Fabrique et qui occupe la moitié nord du bureau de poste actuel pourrait l'avoir été *à cause de la présence de la chapelle Champlain* [44] .

Le texte précise ensuite la limite ouest du lot :

«[...] de l'autre costé aux terres de la ditte Eglise[...]»

Nous l'avons vu, nous sommes ici en territoire de contestation : baillé par d'Ailleboust à J. Jobin en 1658 et donné par de Lauzon à Notre-Dame-de-Québec en 1656 [45]. Mais la concession de 1649 prouve que la chapelle Champlain se trouve à l'est de réserve, non à l'ouest.

Les bornes sud et nord sont ensuite identifiées :

«[...] par haut aux terres du Sr dailleboust par bas a un chemin qui passe entre La ditte Place et la maison de La ditte Eglise ou demeure appresent lebedeau [...]».

Les terres de d'Ailleboust se réduisent alors au quart d'arpent ou environ que le gouverneur s'était réservé au sud-est de l'îlot, coin des rues Sainte-Anne et du Fort, alors qu'il baillait le reste à Jobin en 1658 (***figure 5***). Quant à la maison de l'église, il ne peut s'agir du presbytère qui ne sera construit qu'en 1662, deux ans après le plan de 1660; il nous faut donc admettre que bâtiment qui se trouve sur le plan est celui dont parle le texte (***figure 1***).

Enfin, les dimensions du lot concédé sont précisées :

---

[44] Cette hypothèse ne nous apparaît guère déniée de sens car elle a l'avantage de se concilier avec la lecture des textes et d'expliquer pourquoi tout le terrain compris entre le fort Saint-Louis et la côte de la Montagne n'a pas été cédé en entier à la Fabrique (cf. Provost, op. cit. , entre les pages 18 et 19 : «Plan de la censive Notre-Dame de Québec, avec ses parties constituantes, transposé sur un plan moderne»).

«[...] pour chacune des dittes perches de terre icelle piece de terre contenant deux perches et demye de large sur cinq de long [...]».

Soulignons que ce sont les mêmes dimensions qui seront répétées dans la déclaration de Jean Talon le 5 avril 1668 et que le fort des Hurons y est toujours mentionné [46].

+ + + + + + + + + + +

CONCLUSION CONCERNANT L'ACTE DE 1661

Ce document, associé à la déclaration de ce même terrain par Jean Talon en 1668, vient renforcer les observations sur la validité du plan de 1660, tout en cernant encore davantage l'emplacement de la chapelle Champlain.

La mention du fort des Hurons est importante car elle valide notre interprétation qui affirme que l'ensemble des transactions étudiés entre 1649 et 1668 se sont effectuées dans le cadre d'une réserve d'Ailleboust conforme au plan de 1660. En effet, le terrain de Huboust, grâce à la déclaration de Talon, y est décrit comme étant borné du côté est par la rue du Fort de l'époque; c'est donc dire que ce terrain occupe la partie nord-est, en équerre avec le terrain de la veuve d'Ailleboust, concédé à Jobin en 1658. De plus, la profondeur de quatre-vingt-dix pieds de ce terrain semble empiéter sur la frange nord du terrain de madame d'Ailleboust (***figure 5***).

---

[45] La contestation de propriété de ce lopin de terre est encore très explicite lorque Jean Talon en fait la déclaration au procureur fiscal le 5 avril 1668 : « *[...] joignant d'un costé les terres lesquelles l'on prétend appartenir à l'esglise paroissiale de cette ville [...]»* dans Provost, op. cit. , page 24.

[46] Provost, op. cit. , page 24 cite le *Papier terrier de la Compagnie des Indes Occidentales* dont voici des extraits: *«A comparu en sa personne Jean Levasseur, huissier en cette juridiction, lequel dit avoir charge de messire Jean Talon [...] de comparoir par devant nous pour advouer et déclarer [...] un emplacement contenant douze perches et demy de terre en deux perches et demy de large sur cinq de long size en cette haute ville et joignant d'un costé les terres lesquelles l'on prétend appartenir a l'esglise paroissiale de cette ville, d'un bout par hault les terres des représentants feu Monsieur d'Ailleboust, d'autre bout par bas le chemin tendant du fort des sauvages au collège des Pères Jesuites [...]».*

Si la chapelle n'est pas mentionnée dans la déclaration de Jean Talon, c'est problablement qu'elle n'était pas essentielle pour la définition de l'emplacement, tout autant que dans le texte de 1649, ou bien qu'elle était disparue entre 1661 et 1668. La disparition du fort des Hurons semblent être un fait en 1668 [47]:

«Six années après que nos néophytes Hurons eurent été établis à Notre-Dame de Foye [...] cette chapelle de Lorette, que n'ayant été commencée que vers Saint-Jean, en 1674, elle fut ouverte et bénie la même année, le 4 novembre [...]».

Ce n'est que peu après cette date, en 1673, que la rue du fort sera définitivement réalignée selon le tracé actuel.

Ce document, complémentaire au texte de 1649, confirme que L'EMPLACEMENT DE LA CHAPELLE CHAMPLAIN SE TROUVE DU CÔTÉ EST DE LA RUE DU FORT DE 1661 ET 1668. Il permet même de réduire l'aire potentiel à la moitié nord du terrain du bureau de poste et de la rue du Fort (***figure 5***). Cette aire, nous l'avons signalé, coïncide avec une partie de la censive concédée en 1656 par le gouverneur de Lauzon (***figure 4***).

Jetons maintenant un coup d'oeil sur un dernier document. Il s'agit d'un court article publié dans le *«Courrier du Canada*» du 19 octobre 1880 et signé par N.-E. Dionne.

---

[47] Relations inédites de la Nouvelle-France (1672-1679). Pour faire suite aux anciennes relations (1615-1672) , *Documents sur la mission et sur la chapelle de Notre-Dame de Lorette, no III*, Tome 1, Editions Élysée, Montréal, 1974, pages 348-350 (356 pages).

L’étrange découverte de 1880 : les environs du terrain de Jean de Mosny

Ce troisième document (***document D12***) rapporte une découverte pour le moins inattendue: celle d’une vôute en bois associée à des ossements et à des fondations également en bois. L’emplacement sur lequel eut lieu cette trouvaille exige qu’il soit pris en considération dans le but de mieux cerner le lieu d’implantation de la chapelle Champlain. Le texte se lit ainsi :

«La corporation a entrepris de faire déblayer le terrain situé au nord-ouest [48] *du bureau de poste où, était autrefois l'atelier d''imprimerie de L'Evénement, et en gagnant au sud jusqu'à la muraille de ceinture. Or, samedi dernier, les ouvriers en creusant, ont trouvé les fondations en bois d'un édifice qui pouvait mesurer 20 à 25 pieds. Il y avait au milieu de ces ruines une petite voûte en bois, de huit pieds sur cinq environ, contenant des ossements humains en assez grand nombre. Malheureusement, les ouvriers ont enterré ces débris, et il ne nous a pas été loisible de constater ces faits par nous-mêmes.»*

Nous devons regretter que cette pièce du dossier n’ait pas été examinée avec plus d’attention dans l’étude de Niellon et al. [49]. En effet, nous sommes peut-être ici en présence d’une des clés susceptible de résoudre le problème de la localisation assez précise de la chapelle Champlain.

L’intérêt de ce texte vient de ce qu’il présente plusieurs éléments contextuels qui convergent dans le même sens que les concessions de 1649 (d’Ailleboust) et de 1661 (Huboust). L’emplacement qu’il désigne pourrait cadrer avec l’endroit spécifié en 1661 (Huboust) mais, nous semble-t-il, il se trouve apparemment trop éloigné de la réserve pour correspondre entièrement à l’emplacement de la chapelle qui est dite «de front». Ce terrain se trouve devant le bureau de poste [50], entre la façade de celui-ci et

---

[48] À la suite d’un contrôle, nous avons découvert que l’article du Courrier du Canada parlait plutôt du nord-est.

[49] Niellon et alii, op. cit. , page 56.

[50] Paul Bouchart d’Orval, op. cit. , page 123 : *«Quelque part à proximité de l’angle nord-ouest du Bureau de Poste de Québec, sur le terrain du chirurgien Mosny ou plus précisément à cheval sur le prolongement de la rue Buade qui sépare le Bureau de Poste du Monument de Laval». L’auteur joint à cette explication, en page 125, une carte précisant son interprétation des emplacements de la chapelle Champlain , de Notre-Dame-de-Recouvrance et de la maison de Jésuites».*

l'enceinte du monument de Monseigneur de Laval (***figure 6***), c'est-à-dire effectivement à l'est du terrain de Mathieu Huboust, de l'autre côté du chemin conduisant au fort Saint-Louis. La nature des vestiges mis au jour, le bois, permet un rapprochement avec les textes qui rapportent l'incendie de 1640. Les dimensions des fondations découvertes nous paraissent conciliables avec celles d'une chapelle funéraire commémorative. Enfin, la présence au milieu de l'édifice d'une mystérieuse voûte de cinq pieds sur huit pieds et d'ossements ne peut que susciter une réflexion nécessaire.

+ + + + + + + + + +

CONCLUSION SUR L'ARTICLE DU *«COURRIER DU CANADA»* DE 1880

Comme nous venons de le constater, ce texte comporte un certain nombre d'éléments qui peuvent être mis en relief par comparaison avec les différents documents du XVIIe siècle, même si nous ne pouvons confirmer à cent pour cent qu'il fasse vraiment allusion à la chapelle Champlain.

Si elle s'avérait vraie, cette découverte confirmerait que la chapelle fut intégrée entre 1649 et 1658 au fort des Hurons. Rien ne s'oppose à cela *a priori* car ce fait pourrait expliquer que la chapelle Champlain ne figure pas sur le plan de 1660.

Le fait de la découverte d'une voûte en bois associée à la présence d'un «assez grand nombre» d'ossements humains dans un secteur apparemment non funéraire de la haute ville de Québec s'avère tout aussi intéressant; voilà quelque chose d'assez inusité. Leur nombre n'est pas précisé mais nous savons tous que le corps humain comporte plusieurs dizaines d'os. Imaginons donc ce qu'un assemblage de trois corps pourrait avoir laissé comme traces? Il faut cependant se demander si ces ossements étaient ceux de Champlain, du monsieur de Gand et du père Raimbaut. Reste aussi l'hypothèse d'un lieu de sépultures huronnes dans les limites du fort; mais la

description des vestiges ne semble pas concorder avec la manière traditionnelle d'ensevelir les défunts autant chez les Hurons que chez les autres peuples autochtones.

Quant à l'occupation du site à la suite de la disparition du fort des Hurons, elle est décrite dans l'étude du GRHRQ inc. aux pages 81 et 82 [51] :

«Enfin, une section du bastion nord-ouest du Fort Saint-Louis ainsi que des vestiges du fort des Hurons se retrouveraient peut-être aux abords du no 3 Passage du Chien-d'Or, le demi-bastion sous la rue Sainte-Anne et le fort des Hurons sous les rues De Buade et du Fort. Il est même possible que ce dernier endroit recèle des vestiges de la chapelle funéraire de Champlain comme le suggèrent les bornes données au terrain que s'était réservé le gouverneur Louis d'Ailleboust».

+ + + + + + + + + + +

---

[51] Groupe de recherche en histoire rurale du Québec inc., Étude d'ensemble : sous-secteur Hôtel-de-Ville Synyhèse, Centre de développement économique et urbain, Design et Patrimoine, Québec, Hiver 1998, 120 pages + annexes.

Les fouilles archéologiques

Les fouilles antérieures dans l'aire de la réserve d'Ailleboust, entre celle-ci et le mur sud de la basilique et l'îlot du bureau de poste ont produit des résultats fort intéressants. La ***figure 7*** montre clairement que ces fouilles n'ont jamais affecté, sauf en un endroit et très superficiellement (***aire 4***), l'aire du site véritable de la chapelle Champlain telle que nous la situons.

Dans la réserve d'Ailleboust, des fouilles ont été conduites de 1951 à 1957 par M. Sylvio Dumas [52] (***aire 7***). Le rapport de ces fouilles ne nous éclairent en rien sur les vestiges qui furent mis au jour; en effet, à défaut de notes de fouilles, d'autres types d'enregistrements essentiels telles des photographies pertinentes et des coupes stratigraphiques, etc..., des cueillettes d'artefacts, comment réussir à reconstituer le contexte des découvertes des interventions et, surtout, comment en interpréter les résultats. Il est désormais impossible de nous en faire une idée juste. Les vestiges trouvés pourraient avoir appartenu à la maison des Jésuites et à Notre-Dame-de-Recouvrance; c'est en effet ce que peut laisser supposer la présence des importantes traces de cendres et de carbonisation mises en évidence lors de ces travaux. Comme nous l'avons bien vu, la chapelle Champlain se dressant hors des limites de la réserve d'Ailleboust, il ne peut être question d'en attribuer les vestiges à la chapelle [53]. Cependant, soulignons l'intérêt d'une partie des découvertes des années 1950; en effet, quelques-uns des vestiges (***figures 7*** et ***20***) sont dans l'alignement de l'ancienne rue du Fort telle qu'elle apparaît sur le plan de 1660 de Bourdon (***figures 1*** et ***15***). Nous croyons que ces ruines sont des éléments qui doivent être mis en relation avec l'édifice qui figure sur ce plan. Ceux-ci démontrent fort bien l'exactitude du tracé du plan en question. D'autre part, les murs d'angle découverts en 1992 au coin des rues de

---

[52] Sylvio Dumas, La chapelle Champlain et Notre-Dame-de-Recouvrance , La Société historique de Québec, Université Laval, Québec, 1958, pages 20 à 25; Wilfrid Jury, Printed (stenographed) report of the archaeologist Wilfrid Jury, of London, Ontario, on the diggings made during the fall of 1953 on two Quebec sites , London, Ontario, December 13, 1961, 2 pages.

[53] Le GRHRQ Inc., page 88, montre également son scepticisme face aux découvertes de S. Dumas : *«..., on a également cru avoir découvert des vestiges de la chapelle et du mur ouest de la chapelle Champlain (Dumas 1958). Rien n'est moins sûr».*

Buade et du Fort, dans le cadre d'une surveillance archéologique [54], seraient attribuables à la période 1815-1821.

Le secteur de la basilique, c'est-à-dire tout ce qui se trouve au nord de la réserve d'Ailleboust, a été l'objet de quelques interventions qui n'ont abouti qu'à l'infirmation de la thèse de la cinquième fenêtre [55] basée sur le plan de Morin [56] (dit carte de 1640 de Bourdon) . Les fouilles que M. Michel Gaumond a faites à l'est du presbytère en 1977 [57] (***aire 2***) ainsi que les travaux menés par le service archéologique de la Ville de Québec préalablement à la construction de la chapelle dédiée à Monseigneur de Laval [58] (***aire 1***) ont achevé de discréditer cette hypothèse [59]. Soulignons que les relevés au *géoradar* (du 10 au 12 octobre 1990) [60] et au *Siemensmètre* (le 25 août 1990) [61] réalisés par un précédent Comité Champlain ont été recueillis en une zone désignée comme à potentiel nul dans le rapport de D. Simoneau : *«Notre intervention a démontré que les travaux réalisés en 1977 pour l'implantation d'un réseau de drainage avaient complètement détruit les contextes du côté nord du mur de 1931 et ce, jusqu'au roc»* [62]. Malgré la survivance d'un potentiel archéologique dans la rue de Buade, il est clair que

---

[54] Cerane, Surveillance archéologique des projets souterrains 1992. Secteurs Orléans, Lévis, Beauce et Thetford , Volume 1, Hydro-Québec Région Montmorency, pages 131 à 136, 1 plan plus 3 photographies.

[55] Il s'agit de la thèse développée par monsieur René Robitaille, ingénieur, depuis la fin des années 1980 et qu'il expose dans une série de fascicules de fabrication maison : L'Énigme du tombeau de Champlain, I, La Société Saint Jean-Baptiste de Québec et le Comité Champlain, Québec, le 3 avril 1990, 15 pages; Mémoire au sujet de L'Énigme du tombeau de Champlain, II, La Société Saint Jean-Baptiste de Québec et le Comité Champlain, Québec, le 14 décembre 1990, 26 pages; Commentaires au sujet de L'Énigme du tombeau de Champlain, III, La Société Saint Jean-Baptiste de Québec et le Comité Champlain, Québec, le 28 novembre 1991, 7 pages.

[56] Le Comité aviseur a dernièrement entrepris des démarches en vue de contrôler l'existence de cette carte. Le mandat a été confié à monsieur Beaudoin Caron, archéologue; nous tenons à le remercier pour l'aide qu'il nous procure dans ce dossier. Au moment d'écrire ces lignes, nous savons que le fonds Gagnon des archives de la bibliothèque municipale de Montréal a été transféré aux Archives de l'Hôtel de ville de Montréal il y a deux ans. Or, la présumée copie du plan de 1640, dit de Bourdon, ne se trouve pas dans ce fonds - elle n'est même pas mentionnée; que lui est-il arrivé? Les recherches se poursuivent. Après l'original disparu, voici que la copie faite par Morin aurait disparu. Le Fonds contient une carte de Québec datée de 1815 ainsi qu'un important lot de cartes de Québec des années 1880. Aucun document qui correspondrait à un commentaire de P.-L. Morin sur ***sa*** carte de 1640 n'a été trouvé dans le fonds Gagnon.

[57] Michel Gaumond, loc. cit.

[58] Daniel Simoneau, loc. cit.

[59] Ibid., page 20 : *«[...] Enfin, toute la portion située au nord du mur actuel ne présente plus aucun potentiel [...]»*. Soulignons que la coupe stratigraphique sud de l'excavation (sous-opération 3B) démontre qu'aucun mur relatif à l'hypothèse Robitaille en cet endroit n'a été découvert ; le plus, elle montre que le roc a été atteint, là où on se serait attendu de voir apparaître le mur ouest de la chapelle.

[60] Expertise assurée par M. Jean Pilon de la Commission géologique du Canada.

[61] Expertise effectuée par M. Régis Desbiens de la firme Instrumentation GDD Inc.

tout espoir d'y retracer la chapelle Champlain nous semble désormais illusoire [63] et sans fondement. Soulignons que les fouilles qu'a mené Ch.-H. Laverdière [64] en 1869 à l'arrière du presbytère [65] ont produit les vestiges de deux murs qu'il identifia à tort comme l'angle sud-est de Notre-Dame de Recouvrance [66] (***aire 3***). *«L'énigme»* de la fameuse voûte découverte en 1843 a largement contribué à la relance du dossier du sépulcre de Champlain. En dépit de la mention dans l'article du Quebec Mercury que *«the remains of some of the earlier respectable inhabitants of the city, when in the possession of France»* ont été trouvés, rien ne permet de conclure, à la lumière des textes anciens qui contredisent cette thèse, qu'il s'agit du sépulcre d'origine contenant les corps de Champlain, de M. de Gand et du père Raimbaut (***annexe 3***).

Peu d'interventions archéologiques ont porté sur l'îlot du bureau de poste jusqu'à maintenant. Nous nous contenterons ici de citer ici le rapport du Groupe de recherches en histoire rurale du Québec où nous lisons aux pages 81 et 82 :

«On ne recense en fait que quelques opérations de surveillance dans la côte de la Montagne, et une seule intervention d'importance, soit une fouille d'urgence à l'arrière du Bureau de poste lors de sa rénovation en 1983. Ce fut l'occasion alors de mettre au jour les vestiges de deux dépendances, construites vers 1800, et d'une aire de circulation pour communiquer entre elles».

Rappelons cependant que, à la suite d'une nouvelle étude des textes et des plans, les abbées Casgrain et Laverdière réalisèrent des fouilles dans la cour du

---

[62] Simoneau, op. cit. , p. 17.

[63] Il est assez étonnant de retrouver cette possibilité à la page 79 de l'étude de potentiel produit pour la Ville de Québec par le Groupe de recherche en histoire rurale du Québec : *«[...] Il s'avère évident que d'autres portions de ces témoins subsistent encore, tant sous la rue De Buade que dans l'espace séparant celle-ci de la Cathédrale. Ne pourrait-on pas y découvrir les vestiges de la chapelle funéraire de Champlain [...]»*. En effet il demeure incompréhensible que les auteurs du rapport, tout comme les autres professionnels de l'archéologie qui sursautent au seul prononcé des mots «chapelle Champlain» ou «René Lévesque», se cantonnent encore une fois dans un refus de conclure sur le cas de la chapelle Champlain et contribuent à entretenir, sciemment ou non, la polémique.

[64] Charles-Honoré Laverdière, *«Notre-Dame de Recouvrance de Québec (rapport de la découverte des fondations de la chapelle)»* in Journal de Québec , 13 avril 1869.

[65] Niellon et al., op. cit. , planche 20.

[66] Dans l'étude du GRHRQ Inc., à la page 88, on peut lire ce qui suit à propos de cette découverte : *«En fait, il pourrait s'agir de segments du passage couvert rattachant la Cathédrale au Séminaire (passage par ailleurs découvert en 1991)...»*

bureau de poste [67] et ne découvrirent aucune trace de la chapelle Champlain .(***aire 6***) En fait, ils n'avaient pas reconnu l'implication de l'acte de vente à Mathieu Huboust qui ne peut situer la chapelle que dans la moitié nord de ce terrain et à proximité de ce site.

+ + + + + + + + + +

[67] Niellon et al., op. cit. , page 39; Bouchart d'Orval, op. cit. , page 80.

Les levés au Siemensmètre du premier novembre 1997

À l'aube du premier novembre 1997 le comité Champlain disposant de l'appareillage approprié entreprend de procéder à des levés archéophysiques à l'aide d'un Siemensmètre [68] (Beep Mat). Normalement utilisé pour la prospection minière, cet instrument peut être calibré dans le but de servir en archéologie. Il consiste *« en un senseur inséré dans une coque de plastique en forme de [traîneau]. Un micro-processeur analyse et indique les conducteurs à l'utilisateur par signal sonore et un affichage numérique. La couverture est continue à un taux de 10 lectures par seconde. Ces lectures expriment la variation par rapport à une fréquence [nominale] de 2,5 Mhz. Les variations positives sont produites par les matériaux conducteurs tandis que les corps magnétiques produisent des variations négatives. La sensibilité de l'instrument est ajustable pour composer avec les conditions locales du terrain (mort-terrain conducteur, [objets de fer ou d'acier], etc.). Sa capacité de pénétration permet de détecter des conducteurs sous plus de [deux à trois mètres] de terre, mousse et blocs de surface »* [69]. La liste des lectures recueillies n'est pas contenue dans le présent rapport mais elle est disponoble sur demande [70].

Trois zones ont été prospectées (**figure 20b**) : la rue Buade (17 lignes de 64 points chacune au maximum); la rue du Fort (7 lignes de 25 points); le sous-sol de la basilique de Québec dans la région de la chapelle dite Bourdon (2 lignes de 11 points). Seules les données des deux premières zones ont pu être considérées lors de l'analyse, car celles recueillies sous la Basilique l'ont été dans des conditions techniques déficientes (problème d'épuisement des piles) et en nombre insuffisant.

---

[68] L'équipe de terrain se constituait des personnes suivantes : Carl Lavoie (archéologue), Maurice-K. Seguin (géophysicien), Paul Grimard (arpenteur-géomètre), Georges Larouche (ethnogéographe), André Nault (préhistorien), Érik Phaneuf (étudiant en archéo-ostéologie) et Marie-Élèna Silva (photographe de circonstance).

[69] René Desbiens, ing., Levé au Beep Mat dans le Vieux-Québec , Instrumentation GDD Inc., 13 novembre 1990, page 2 (2 pages, 1 annexe).

[70] Carl Lavoie, La sépulture de Samuel de Champlain à Québec. Investigation archéométrique au Siemensmètre (présentation de la liste des données de terrain) , Données relevées le premier novembre 1997 sur les rues Buade et du Fort, Comité scientifique et historique pour la découverte et la mise en valeur du tombeau de Champlain, Québec, 3 décembre 1997, 43 pages + une annexe.

Les données numérisées [71] ont été reportées sur quatre cartes de contour qui ont été analysées par M. Maurice-K. Seguin; son rapport est reproduit à l'***annexe 4***. Comme l'indique le rapport, les cartes ont été interprétées en fonction de l'hypothèse où la chapelle et le sépulcre de Champlain n'auraient pas été des structures fabriquées *«en fer ou en acier mais en plomb ou en pierre»*. Comme nous l'avons vu, il existe de fortes chances, sur la foi des écrits, que deux, sinon trois, des édifices incendiés en 1640 aient été édifiés en bois. De plus, au moment de réaliser ces levés, l'idée que la chapelle Champlain puisse correspondre à l'emplacement indiqué surr la carte de Morin dans le prolongement du transept sud de *«Notre-Dame-de-Recouvrance»* était encore présente à l'esprit des membres du Comité. D'autre part, ceux-ci, ayant constaté que l'obliquité de la rue du Fort au XVII[e] se trouvait confirmée par les fouilles de Sylvio Dumas dans les années 1950, il fut jugé opportun de couvrir la moitié nord de cette rue; l'archéologue aurait voulu la couvrir dans son ensemble à partir de l'intersection avec la rue Sainte-Anne mais l'idée fut rejetée, considérant que l'acte de vente à M. Huboust en 1661 ne permettait pas de croire que la chapelle puisse se trouver dans ce secteur. Au début du mois d'avril 1999, l'hypothèse de bâtiments de bois apparaissant de plus en plus fondée, monsieur Seguin fut remis à contribution et il confirma que les aires identifiées devenaient non significatives si tel était le cas.

Nous tenons cependant à commenter les cartes produites car les aires potentielles définies par l'interprétation des données correspondent à des réalités objectives. Nous procéderons donc carte par carte en relevant les objets détectés et en en fournissant une interprétation historique lorsque cela s'avère possible.

Carte # 1 : Celle-ci présente les mesures directes ou brutes du Siemensmètre sans qu'aucun calcul de soit effectué (***figures 8*** et ***22***). Ce sont alors les corps les plus conducteurs et magnétiques qui ressortent. Dans l'hypothèse de départ, il ne pouvait s'agir du tombeau de Champlain. Parmi les quatre zones à potentiel (*en hachuré sur le plan*), trois semblaient correspondent aux critères de base. L'examen de la carte

---

[71] Tout le travail d'arpentage et de cartographie (fond de carte et report des données numérisées) a été réalisé gracieusement par Paul Grimard, l'arpenteur-géomètre du Comité. Tous ces documents sont la propriété du Comité

montre que les quatre offrent de l'intérêt tout en ne correspondant pas à l'objet recherché. En effet, la zone I se trouve dans la rue de Buade; elle coïncide exactement avec la structure 3B5 découverte lors des fouilles de la Ville de Québec en 1992 : c'est le prolongement du mur construit en 1843; il n'est probablement intact que sur une distance de six ou sept mètres vers l'est, au-delà de la tranchée de fouilles. La zone II retrace les vestiges du logis de Monseigneur de Laval [72] qui s'étendent dans la rue de Buade; s'y entremêlent possiblement les fondations des murs du corridor donnant accès au choeur de la basilique jusqu'au début du siècle. La zone III chevauche l'angle sud-ouest de l'ancien presbytère détruit en 1931. Ceci semble indiquer que le coin angulaire de cet édifice soit conservé dans le sous-sol et qu'il soit associé à des sols remaniés, peut-être le remblai de la fosse de contruction. Notons que sur le plan de Paul Grimard (***figure 20a***) , cette zone s'étend directement à l'est de l'ovale qui marque un emplacement potentiel pour la chapelle Champlain - cette hypothèse, finalement non retenu par le Comité pour des raisons explicitées antérieurement, se base sur l'interprétation de la vente d'un terrain [73] à Dubeau en 1673. En ce qui concerne la zone IV qui s'étend en longueur d'ouest en est, elle pourrait s'avérer intéressante si nous la mettons en relation avec la voûte en bois de 1880 puisqu'elle fait environ 1,50 mètre sur 3 mètres, soit les dimensions rapportées par N.-E. Dionne; cependant, il semble qu'il s'agisse d'un matériau conducteur, ce qui nous éloigne de l'identification de ce relevé et de la voûte en question. Nous croyons plutôt qu'il s'agit d'un phénomène de sol remanié lié à l'implantation de la valve installée directement au nord de cette zone.

Carte # 2 : Ici, ce sont les contrastes de susceptibilité magnétique qui sont mis en relief (***figures 9*** et ***23***). Les « Δ Ka- » (Δ pour delta, D en français) apparents signifient que

---

Champlain et ne peuvent être reproduits sans son autorisation écrite.

[72] On se rappelle que M. Michel Gaumond avait mis au jour une partie du mur ouest de ce logis en 1977. C'est la suite de ce mur ainsi que le coin sud-ouest qui semble mis en évidence ici.

[73] Niellon et alii, op. cit. , document 46 : *«... un emplacement de terre pour bastir contenant deux toises ou environ de front sur la grand rue montant de la basse ville aux Jésuites, estant entre lemplacement de Monsieur Talon cy devant Intendant en ce pays et celui de Jean et Charles Jobin, et environ huit perches de proffondeur ce terminant sur la rue Ste Anne sur laquelle ditte rue Ste Anne led. emplacement contient environ douze toises de front, aboutissant sur la rue désignée a descendre du fort a la grande rue susdite.»* (Bail à rentes par l'Hôtel-Dieu de Québec à Toussaint Dubau, 2 octobre 1673, A.N.Q.Q., greffe de G. Rageot, No 1135). Ce document ne nous est

nous sommes en présence d'une zone magnétique; il s'agit obligatoirement de métal ferreux. Cinq zones favorables ont été répertoriées, là où les « ∆ Ka- » sont faiblement négatifs, soit autour de « -120 à -150 » . Il s'agit d'endroits où ne se trouve pas de métal, ce qui crée une zone de faible contraste de susceptibilité magnétique apparente par rapport au milieu ambiant et indique vraisemblablement de la perturbation ou un sol remanié. Les zones I et II concordent avec avec des segments du mur construit en 1843; il s'agit probablement d'endroits où ce mur d'enceinte a été plus fortement endommagé lors de sa démolition en 1931. La zone III recouvre l'ovale de Paul Grimard; nous remarquons cependant que l'emplacement correspond exactement avec l'inflexion vers le nord-est du mur de 1702; là encore nous sommes face à un secteur de remaniement de faible intensité : à n'en pas douter cette section du mur a sans doute été sérieusement endommagée lors des travaux de 1843. Il faut se demander à juste titre s'il ne s'agirait pas précisément de l'emplacement où fut découvert la fameuse voûte mentionnée dans le Quebec Mercury (***annexe 3***). La largeur de la surface mise en évidence est compatible avec l'hypothèse de la destruction de ce mur en profondeur sur une largeur de moins d'un mètre. La zone IV montre une perturbation majeure des sols. L'aire identifiée coïncide avec des interventions convergentes : la démolition, en 1931, de l'extrémité ouest du mur de façade de l'ancien presbytère et l'implantation par Hydro-Québec, de conduites qui se raccordent presque à angle droit à l'ouest de l'escalier du presbytère actuel. La zone V qui se trouve dans l'angle nord-ouest du fort des Hurons, à environ six mètres du trottoir sud de la rue de Buade ne peut recevoir d'explication pour le moment.

Carte # 3 : Ici, ce sont les valeurs de l'inductivité électrique qui sont visualisées (***figures 10*** et ***24***). Celles qui nous intéressent sont les petites valeurs dont la moyenne gravite autour de 200. Nous remarquons immédiatement que les quatre zones retenues (I à IV) coïncident avec des zones déjà examinées. Les zones I et II témoigneraient de la présence du mur de 1843; la première se limite à la tranchée de fouilles de 1992 montrant qu'il existe une interrelation entre le sol de remplacement à la suite de la

---

d'aucune utilité car il ne fait partie que d'une suite de documents démontrant les problèmes de concessions dans ce coin de la réserve d'Ailleboust. Il confirme cependant la localisation du terrain de Huboust et de Talon dans celle-ci.

fouille, la pierre du mur et le drain qui le coupe, la plus faible lecture se trouvant au-dessus du drain. La zone II semble marquer l'emplacement du mur de 1843, juste à l'est des vestiges du logis de Monseigneur de Laval. La zone III semble reliée à la présence du mur sud de l'ancien presbytère; elle recoupe la zone IV de la carte 2 et semble confirmer nos interprétations. Enfin, la zone IV se confond presque entièrement avec la zone IV de la carte 1; il s'agit d'une aire de sol remanié en relation avec la valve qui se trouve juste au nord.

Carte # 4 : Cette carte montre qu'environ 30 % de l'aire prospectée est obturée, notamment par la présence de rails de tramway (***figures 11*** et ***25***). Nous pouvons cependant identifier un certain nombre d'éléments. Ainsi, tout le trottoir qui longe la Basilique et le presbytère montre la présence de la conduite souterraine d'Hydro-Québec; si le trottoir est fait de béton armé, les lectures sont d'autant amplifiés. Les courbes allongés dans les rues de Buade et du Fort seraient des vestiges des anciens rails de tramway; leur centrage par rapport à la rue semble confirmer cette interprétation. Entre l'angle nord-ouest du bureau de poste et le coin sud-est du presbytère seules quatre infrastructures existantes ont été détectées : deux grilles d'égoût, un regard et une valve.

De cette étude des données archéophysiques, nous devons conclure qu'aucune des zones étudiées sur la rue de Buade ne correspond à l'objet de la recherche du Comité. En effet, toutes trouvent une explication historique cohérente et compatible avec notre connaissance des données fournies par les travaux d'ingénierie civile. Seul un emplacement isolé, *la zone III de la carte 2* , au centre de la rue de Buade, pourrait correspondre à la voûte découverte en 1843. Nous avons également vu ailleurs que les relevés effectués en 1990 le long du mur sud de la Basilique, au nord du mur d'enceinte actuel, ne pouvaient être pris en considération, compte tenu que toute cette aire avait été détruite lors des travaux de 1977. Quant à la rue du Fort, les limites de détection ont été si basses qu'elles n'ont permis la découverte d'aucun élément historique qui soit identifiable à la chapelle Champlain.

Ceci étant fixé, il semble bien que, à la suite des divers travaux accomplis sur la rue de Buade depuis une vingtaine d’années, la démonstration soit enfin faite que la chapelle Champlain ne se trouvait pas dans ce secteur. Cela n’empêche pas que des potentiels archéologiques d’autre nature y aient été identifiés, notamment dans l’étude du Groupe de recherches en histoire du Québec Inc. déposé en 1998 auprès du service d’archéologie de la Ville de Québec.

+ + + + + + + + + +

La conclusion

Nous avons vu dans les pages qui précèdent que la démarche que nous avons adoptée s'est d'abord orientée vers l'identification des documents directement pertinents au dossier de la chapelle Champlain. Nous nous sommes ensuite concentrés sur leur analyse, afin d'en extraire la substance essentielle à la compréhension du problème, pour ensuite nous attaquer à sa résolution.

Dans notre cheminement, nous avons aussi fait état des recherches archélogiques antérieures ainsi que produit les résultats commentés de la prospection archéophysique que le Comité scientifique et historique a effectuée le premier novembre 1997.

L'essentiel du dossier archivistique ne comporte en réalité que quatre textes et une carte, auquels s'ajoutent quelques observations qui résultent des diverses fouilles effectuées depuis les origines de la quête de la chapelle Champlain ; ce sont la concession d'Ailleboust en 1649, le baîllage d'un demi-arpent de la réserve d'Ailleboust à Jean Jobin en 1658, la vente à Mathieu Huboust en 1661 (corroborée par la vente subséquente à Jean Talon en 1667), l'article du *Courrier du Canada* du 19 octobre 1880 et, enfin, la carte de Bourdon de 1660.

L'étude de la concession d'Ailleboust nous a permis de rejeter sans ambiguité possible l'hypothèse de la cinquième fenêtre de la basilique, hypothèse soutenue par certains chercheurs qui fondent leur prétention sur une carte de 1640 (***figures 1*** et ***14***) montrant l'emplacement de la chapelle Champlain en un endroit qui ne cadre en aucune manière avec la lecture de l'acte. De plus, des fouilles archéologiques minutieuses ont démontré la caducité de cette hypothèse en 1992 (***figure 7***, ***aire 1***). *Cette étude a surtout* ***permis la localisation de la chapelle Champlain du côté est du chemin du Fort*** *tel qu'il apparaît sur la carte de 1660* (***figure 13***).

La description du demi-arpent de Jean Jobin s'insère très bien dans le cadre géographique décrit par le plan de Jean Bourdon en 1660 (**figure 15**). Les travaux d'arpentage de Paul Grimard ont démontré le haut degré de confiance que nous pouvions accorder à cette carte de Jean Bourdon (***figures 20*** et ***21***). La lecture de l'acte de 1658 permet d'établir que le terrain de Jean Jobin épousait la forme d'un ***L***, tête-bêche, qu'il avait bel et bien un demi-arpent de superficie et qu'il donnait sur le chemin du fort (à cause de la mention du fort des Hurons) (***figure 3***).

La vente à Mathieu Huboust permet d'établir, en dépit des conflits sur la propriété des terrains de la réserve d'Ailleboust, que *la chapelle Champlain se trouve* ***du côté est du chemin du Fort****, en sa partie nord* - soit celle occupée par le bureau de poste du vieux-Québec (**figure 5**).

Enfin, l'article de 1880, s'il suggèrait la découverte de la chapelle Champlain, cela réduirait l'espace potentiel ***au Passage du Chien-d'Or***, entre la façade du bureau de poste, le mur de ceinture sud du terrain du monument de monseigneur de Laval et l'ouest du portique de l'édifice du bureau de poste (***figure* 6**); tout au plus, la chapelle s'étendrait quelque part dans l'entrée du Passage du Chien-d'Or et le haut de l'escalier descendant à la basse-ville. L'étude de l'occupation de l'îlot du monument de Monseigneur de Laval ne permet pas de croire que les travaux de 1880 aient porté en cet endroit. Reste alors uniquement l'espace coïncé entre l'aire du monument et le bureau de poste.

D'autre part, les fouilles archéologiques antérieures (***figure 7***, ***aires 1 à 7***) semblent très bien démontrer que la chapelle Champlain n'occupe aucunement le site de la Basilique Notre-Dame-de-Québec. Quant à ceux qui verseraient leur espoir sur les deux documents du fonds Gagnon, il ne subsiste qu'une seule alternative : l'intérieur de la Basilique en un endroit fort restreint, endroit que le Comité n'avalise d'aucune manière suite à l'étude produite ici. Toute la rue de Buade se trouve désormais exclue jusqu'à proximité de l'angle sud-est du presbytère paroissial actuel. Le secteur de la rue du Fort et du bureau de poste n'ont pas vraiment connu

d'interventions archéologiques et le potentiel historique reste fort, comme le mentionne le rapport du GRHQ Inc.

Les levés archéophysiques ***(annexe 4***, ***figures 8 à 11***) ont quant à eux démontré les conclusions acquises par les fouilles. Tous les emplacements potentiels ont *a priori* pu être rattachés à un événement historique connu. Les levés du Comité Champlain de 1990 ont été invalidés du fait qu'ils avaient été effectués après la destruction, en 1977, du potentiel archéologique entre le trottoir et le mur sud de la Basilique. De ceux de 1997, il subsiste un endroit potentiel qui concerne la fameuse voûte en maçonnerie découverte en 1843.

Revenons un bref instant sur la découverte de 1880 afin de préciser que les épithètes *«contre»* et *«de front»* des deux actes de 1649 et 1661 signifient, selon le Comité, qu'il existait une proximité immédiate entre la chapelle et la réserve d'Ailleboust qui élimine presque d'entrée de jeu la possibilité qu'il s'agisse de la fameuse chapelle dont fait état le texte de 1880. De plus, l'article du *Courrier du Canada* mentionne le nord-est au lieu du nord-ouest, comme l'avait lu Bouchart d'Orval. En conséquence, ce texte ne résiste pas à l'analyse que nous faisons de l'ensemble des documents pertinents au dossier.

Le Comité considère donc que le dossier concernant la chapelle Champlain est clos. Bien qu'il soit convaincu qu'il ne s'agisse pas de la chapelle, le Comité tient cependant, afin d'assurer que le dossier soit définitivement classé, à suggèrer la vérification archéologique, en temps opportun, de deux emplacements :

Emplacement 1 : vérification finale du plan de 1640. L'emplacement de la présumée chapelle Champlain de Morin à l'extrémité du transept sud à l'intérieur de la Basilique Notre-Dame-de-Québec. Celui-ci est identifié par Morin dans son plan des superpositions des églises successives de Québec, présumément depuis l'origine de Notre-Dame-de-Recouvrance. Cette hypothèse tient difficilement le pavé à cause du plan des superpositions de 1750 fait par François Lemaistre-Lamorille, lequel aurait dû

montrer la chapelle Champlain. D’autre part, ce travail de Morin s’appuierait sur un présumé plan de Bourdon daté de 1639 qu’aurait consulté le copiste, plan tout aussi introuvable ou inexistant que celui de 1640.

Emplacement 2 : vérification possible de la voûte de maçonnerie découverte en 1843. La zone III de la carte des levés archéophysiques n° 2. Ici, il s’agirait de résoudre le mystère de la voûte en maçonnerie de 1843.

Le Comité est convaincu qu’un ***emplacement 3*** est potentiellement celui ***où s’élevait la chapelle Champlain*** (***figure 13***)***.***

Le Comité considère que la chapelle Champlain fut érigée quelque part entre le coin sud-est du presbytère et le milieu de la rue du Fort, dans les limites du fort des Hurons. À cause des termes *«contre» et «de front»* , le Comité croit également que la chapelle devait se dresser en bordure est du chemin où à proximité immédiate. De plus, elle devait se trouver dans les limites de la censive Notre-Dame-de-Québec qui s’avance vers le bureau de poste, soit devant les lots 2828 et 2829. C’est cette aire qui doit être prospectée avec soin. La zone est identifiée sur le plan de potentiel (*figure 13*).

Nous considérons cependant qu’à la lueur des levés archéophysiques que le potentiel de la rue du fort s’avère très faible. C’est pour cette raison que nous suggérons, avant d’entreprendre tout sondage ou toute fouille, une nouvelle couverture archéophysique de la rue du Fort [74] (***annexe 5***) ***afin de bien comprendre le secteur. Les résultats pourraient alors être confrontés de nouveau au dossier documentaire (archives, lotissement, travaux urbains, etc...) afin de déterminer le potentiel réel et final du site. Si, comme le suggère M. Maurice Seguin, une telle couverture offre peu de chance de réussite, il ne subsiste***

---

[74] M. Maurice Seguin, géophysicien de l’équipe, ne se montre pas très optimiste quant à une telle démarche. Nous produisons dans l’***annexe 5*** son texte à ce sujet. Nous devons admettre qu’il ne subsiste qu’une solution.

qu'une seule alternative qui consisterait à faire quelques sondages d'inventaire archéologique dans le but d'évaluer l'intégrité historique de la zone mise en évidence par la présente étude du Comité. Si le potentiel archéologique du site se confirmait, une fouille d'une plus grande envergure ne serait pas sans intérêt en vue de découvrir les vestiges de la chapelle Champlain, peut-être encore présents dans le sous-sol, et, le cas échéant, de les mettre en valeur afin de commémorer le fondateur de la Nouvelle-France et de la Ville de Québec.

Carl Lavoie
Archéologue-coordonnateur
Comité Champlain

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec 1636-1716, Québec, 1939.

Paul Bouchart d'Orval, Le Mystère du Tombeau de Champlain, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951, 126 pages.

Cerane, Surveillance archéologique des projets souterrains 1992. Secteurs Orléans, Lévis, Beauce et Thetford , Volume 1, Hydro-Québec Région Montmorency, pages 131 à 136, 1 plan plus 3 photographies.

André Charbonneau, Yvon Desloges et Marc Lafrance, Québec, ville fortifiée du XVIIe au XIXe siècle, Éditions du Pélican, Parcs Canada, 1982, 491 pages.

René Desbiens, ing., Levé au Beep Mat dans le Vieux-Québec , Instrumentation GDD Inc., 13 novembre 1990, 2 pages, 1 annexe.

Dictionnaire du français plus, Centre éducatif et Culturel inc., Montréal, 1988, 1857 pages.

N.-E. Dionne, Le tombeau de Champlain , Études historiques, Québec, 1880, 91 pages.

[N.-E. Dionne], *«Une chapelle et un* tombeau» dans Le Courrier du Canada, 24e année, no 115, Mardi 19 octobre 1880, page 2, colonne 3.

Documents sur la mission et sur la chapelle de Notre-Dame de Lorette, no III, dans Relations inédites de la Nouvelle-France (1672-1679). Pour faire suite aux anciennes relations (1615-1672), Tome 1, Editions Élysée, Montréal, 1974, pages 348-350 (356 pages).

Sylvio Dumas, La chapelle Champlain et Notre-Dame-de-Recouvrance, Cahiers d'histoire no 10, La société historique de Québec, Université Laval, Québec, 1958, 48 pages, 11 planches.

Michel Gaumond, *«Le logis de Mgr de Laval. Un fragment mis à jour, rue de Buade»* dans Activités archéologiques 1977-1978, dossier numéro 49, Ministère des Affaires culturelles, direction générale du patrimoine, 1980 (février 1981), pages 393 à 397.

Michel Gaumond et Jacques Langlois, *«Le tombeau de Champlain. Une nouvelle hypothèse de localisation»* dans Activités archéologiques 1977-1978, dossier numéro 49, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1980 (février 1981), page 487 à 515.

Raymonde Gauthier, *«Une carte de Jean Bourdon de 1640»* dans The Journal of Canadian art history/Annales d'histoire de l'art canadien , volume 3, Nos 1-2, (automne 1976), pages 99-101.

Groupe de recherche en histoire rurale du Québec inc., Étude d'ensemble : sous-secteur Hôtel-de-Ville Synyhèse, Centre de développement économique et urbain, Design et Patrimoine, Québec, Hiver 1998, 120 pages + annexes.

Wilfrid Jury, Printed (stenographed) report of the archaeologist Wilfrid Jury, of London, Ontario, on the diggings made during the fall of 1953 on two Quebec sites , London, Ontario, December 13, 1961, 2 pages.

Georges Gauthier Larouche, Nouvelles précisions relatives au site de la chapelle Champlain, Québec, Août 1988, 21 pages.

Charles-Honoré Laverdière, *«Notre-Dame de Recouvrance de Québec (rapport de la découverte des fondations de la chapelle)»* dans Journal de Québec , 13 avril 1869.

Carl Lavoie, La sépulture de Samuel de Champlain à Québec. Investigation archéométrique au Siemensmètre (présentation de la liste des données de terrain) , *Données relevées le premier novembre 1997 sur les rues Buade et du Fort*, Comité scientifique et historique pour la découverte et la mise en valeur du tombeau de Champlain, Québec, 3 décembre 1997, 43 pages + une annexe.

René Lévesque, *«À la recherche du tombeau de Champlain à Québec. Monsieur le gouverneur, où êtes-vous»* dans Forces, numéro spécial, 43, page 70 à 77.

Françoise Niellon , Pierre Nadon et Denis Faubert, Examen critique des recherches concernant «La sépulture de Samuel de Champlain» , Ville de Québec, Service de l'urbanisme, division du Vieux-Québec et du patrimoine, février 1990, 143 pages, 20 planches.

Luc Noppen, Claude Paulette et Michel Tremblay, Québec. Trois siècles d'architecture, Editions Libre Expression, Les publications du Québec, troisième édition, 1989, 447 pages.

Petit Larousse illustré , Librairie Larousse, Paris, 1981, 1799 pages.

Honorius Provost, La censive Notre-Dame de Québec , Société historique de Québec, Cahiers d'Histoire no 6, Québec, 1954, p.22.

René Robitaille, L'Énigme du tombeau de Champlain, I, La Société Saint Jean-Baptiste de Québec et le Comité Champlain, Québec, le 3 avril 1990, 15 pages

René Robitaille, Mémoire au sujet de L'Énigme du tombeau de Champlain, II, La Société Saint Jean-Baptiste de Québec et le Comité Champlain, Québec, le 14 décembre 1990, 26 pages

René Robitaille, Commentaires au sujet de L'Énigme du tombeau de Champlain, III, La Société Saint Jean-Baptiste de Québec et le Comité Champlain, Québec, le 28 novembre 1991, 7 pages.

Pierre-Georges Roy, Les cimetières de Québec, Lévis, 1941.

Daniel Simoneau, Intervention de fouilles archéologiques. La chapelle Mgr de Laval à la basilique de Québec, Ville de Québec, division du design urbain et du patrimoine, Service de l'urbanisme, 1995, 106 pages, 44 figures.

Edited by Reuben Gold Thwaites, The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and explorations of the jesuit missionaries in new france 1610-1791, Vol. V, Quebec: 1632-1633, 1959, Pageant Book Company, New York.

«Catalogue des bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance» dans Thwaites, Relations des Jésuites , volume XLII, Lower canada, Iroquois : 1632-1657, 1959, Pageant Book Company, New York, p. 272

The Quebec Mercury, Thursday, June 1st, 1843, p. 2.

Registre de l'église paroissiale de Québec du 21 mai 1641.

ANNEXE 1

Les sources écrites

D1
Paul Bouchart d'Orval, Le Mystère du Tombeau de Champlain, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951, p.115 **(Construction de Notre-Dame-de-Recouvrance... selon le Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame-de-Recouvrance** dans les **Relations des Jésuites)***:*

«L'an 1633, Mr de Champlain fist bastir la chapelle de Nostre-Dame de Recouvrance aux frais de Messieurs de la Compagnie. Les pères de la Compagnie de Jésus l'entretinrent d'ornements et de cire jusques au mois de juin de l'année 1634».

D2
Thwaites, Les Relations des Jésuites , VI, Québec: 1633-1634, page 102 (Relation de 1634 par le **père Paul Le Jeune)***:*

«[...] & la Chappelle qu'il a fait dreffer proche du fort à l'honneur de noftre Dame, a donné une belle commodité aux François de fréquenter les Sacremens de l'Eglife [...]»

D3
Relation de 1636, Thwaites, IX, page 206 à 208 (cité par *Paul Bouchart d'Orval, Le Mystère du Tombeau de Champlain, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951, p. 32***)** :

« Le vingt-cinquième Décembre, écrit le Père Paul Le Jeune, jour de la naissance de nostre Sauveur en terre, Monsieur de Champlain, nostre Gouverneur, prit une nouvelle naissance au Ciel; du moins nous pouvons dire que sa mort a esté remplie de benedictions. Je croy que Dieu luy a fait cette faveur en consideration des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France, où nous esperons qu'un jour Dieu sera aimé et servy de nos François, & cognu & adoré de nos Sauvages; il est vray qu'il avait vescu dans une grande justice & équité, dans une fidelité parfaite envers son Roy, & envers Messieurs de la Compagnie; mais à la mort il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous estonna tous. Que ses yeux jettèrent de larmes ! Que ses affections pour le service de Dieu s'échaufferent ! Quel amour n'avoit-il pas pour les familles d'ici ! disant qu'il les falloit secourir puissamment pour le bien du Pays, & les soulager en tout ce qu'on pourroit en ces nouveaux commencements, & qu'il le feroit, si Dieu lui donnoit la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devoit rendre à Dieu; il avait préparé de longue main une Confession generale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au Pere Lalemant qu'il honoroit de

son amitié; le Pere le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusques la mort.»

D4

Paul Bouchart d'Orval, Le Mystère du Tombeau de Champlain, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951, p. 33 **(Relation de 1636** par le **père Paul Le Jeune)***:*

«On luy fit, poursuit-il, un convoy fort honorable, tant de la part du Peuple, que des Soldats, des Capitaines et des gens d'Eglise. Le Pere Lalement y officia, & on me chargea de l'Oraison funebre, où je ne manquay pas de sujet. Ceux qu'il a laisséz après luy ont occasion de se loüer; que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la Postérité. Au sortir de ces devoirs funebres Monsieur de Chasteau-fort, qui commande à présent aux trois Rivières, prit sa charge, selon le pouvoir que luy en donnoient Messieurs de la Compagnie, par les Lettres qui furent ouvertes, & Leuës à l'heure mesme en presence du Peuple assemblé en l'Eglise : ces Messieurs m'en avoient fait le depositaire pour les produire en temps & lieu... »

D5a

Paul Bouchart d'Orval, Ibid., p. 35 **(Relation de 1640** par le **père Barthélemy Vimont)***:*

«Le feu se mit en notre maison de Québec, qu'il a réduite en poudre, et la chapelle de M. le Gouverneur, et l'église publique : tout a été consumé. Cela se fit si soudainement, qu'en moins de deux ou trois heures, on ne vit de tous ces bâtiments, et de la plupart de tous nos meubles qu'un peu de cendres et quelques pans de murailles qui sont restés pour publier cette désolation.»

D5b

Paul Bouchart d'Orval, Ibid. , p. 35 **(Annales de l'Hotel-Dieu de Québec, 1636-1716,** publiées par les **RR. MM. Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Denis** et **Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène.** Éditées par **Dom Albert Jamet, Québec, 1939)***:*

«Le dernier jour de l'octave, le 14e de juin, a quatre heures du soir, le feu pris a la maison des reverends Peres Jesuites, qui en peu de tems fût toute brulée, sans que l'on pût sauver leur église, que les flammes consummerent aussy fort promptement parce qu'elle n'etoit que de bois.»

D6

Paul Bouchart d'Orval, Ibid., p. 36-37 **(Registre de l'église paroissiale de Québec du 21 mai 1641)***:*

«Le 20 de mai le lendemain de la Pentecôte 1641 mourut François de Ré dit Mr. Gand, Commissaire Général au magasin de Kébec, et ce en la chambre, qui est sous la sacristie, et chapelle du dit Kébec, où il avait passé l'hiver. Le même jour on chanta les vêpres des trépassés pour lui, et le lendemain 21 du même mois après l'office des morts et la messe chantée solennellement il fut enterré en la chapelle de M. de Champlain.»

D7a

Paul Bouchart d'Orval, Ibid., p. 37 **(Registre de l'église paroissiale de Québec de1642)***:*

«Le 22 d'octobre [...] fut enterré dans la chapelle de M. de Champlain le P. Charles Rimbaut.»

D7b

Paul Bouchart d'Orval, Ibid., p. 37 **(Relation de 1643** par le **Père Barthélemy Vimont)** *:*

«M. le Gouverneur, (Montmagny), qui estimait sa vertu, désira qu'il (le P. Raymbaut) fût enterré près du corps de feu M. de Champlain., qui est dans un sépulchre particulier, érigé exprès pour honorer la mémoire de ce signalé personnage, qui a tant obligé la Nouvelle-France.»

D8a

Paul Bouchart d'Orval, Ibid., p. 60-62 avec les notes 12 à 14 in. **(la mort de Georges-Barthélemi Faribault en 1866 et la découverte de l'acte de 1649)** *:*

Concession de M. d'Ailleboust à lui-même. Original en papier déposé aux Archives du Séminaire de Québec, collection Faribault, No 83a. Sur l'endos se lit: "Une place scituée dans la grande place de quebecq réservée par Mr. le Gouverneur le X febvrier 1659 (sic)".

"Louis d'Ailleboust lieutenant general du Roy et Gouverneur dans toute l'estendue du grand fleuve Sainct-Laurens en la Nouvelle france Rivière et Lacts y descendants et lieux quy en deppendent. En vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France et soubs le bon plaisir d'icelle en faisant la distribution des place scitué dans dans lenclos de quebecq Nous nous somme réservé une place scitué dans le dict enclos contre la chapelle champlain contenant ung arpens de terre ou environ tenant du costé nord est à ung chesmin quy court sud-suest et norouest quy est entre la dicte terre et les terres de l'esglise paroisialle de ce lieu d'autre costé au sorouest aux terres non concede, d'ung boust au norouest à ung chemin piésente quy est entre la dicte terre et les terres de Jehan Costé d'autre au sud-suest à un chemin quy este entre la dicte terre et la d. Chapelle Champlain ***(ici les mots "la d. Chapelle Champlain" sont raturés et remplacés en marge par les mots "la Grande place")*** *pour en jouir par nous du dict arpens de terre ou environ nos successeurs ou ayans causes à toujours et pleinement et paisiblement aux charges qu'il plaira à Messieurs de la dicte Compagnie nous ordonner faicte au fort Sainct Louis de quebecq ce dixiesme jour de febvrier mil six cens quarante-neuf.*

(signé) Dailleboust." »

D8b

Michel Gaumond et Jacques Langlois, «Le tombeau de Champlain. Une nouvelle hypothèse de localisation» dans Activités archéologiques 1977-1978, dossier numéro 49, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1980 (février 1981), page 494 à 496 **(texte de la copie de l'acte de concession de d'Ailleboust à d'Ailleboust découvert dans les Papiers d'Ailleboust conservés à l'Hôtel-Dieu de Québec)** *:*

«Ung arpen de terre reservé par M^r Le Gouverneur dans toute Lestendue du grand fleuve Sainct Laurent en La Nouvelle france Rivieres et Lacts y descendants et lieux quy en deppendent. En vertu du pouvoir A Nous donné par Messieurs de La Compagnie de La Nouvelle france et soubs le bon plaisir d Icelle en faisant La distribution des place Scitué dans Lenclos de quebecq Nous Nous sommes Reservé une place Scitué dans ledict enclos contenant ung arpan de terre ou environ tenant du coste Nordest a ung chemin[75] *quy court Sud Sudst et norouest quy* [*est*] *entre la dicte terre et les terres de l'esglise paroisialle de ce*

[75] Dans la version que présente Paul Bouchart d'Orval dans son livre Le Mystère du Tombeau de Champlain, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951 à la page 77, le mot chemin remplacé par « espace »; dans

lieu d'autre costé au sorouest aux terres non concedées d'un bout au norouest a ung chemin **[76]** *quy va a l'esglise quy est entre la dicte place et les terres de Jehan Costé d'autre costé au Sud sudest à la grande place pour en jouir par nous de la dicte place nos successeurs ou ayans cause a toujours pleinement paisiblement aux charge quil plaira a messieurs de la dicte compagnie nous ordonner. Faicte au fort saint Louis de quebecq ce dixiesme jour de febvrier mil six cens quarante neuf*

Dailleboust - Par monsieur le gouverneur F. Boujonnier [77] »

D9

Françoise Niellon, Pierre Nadon et Denis Faubert, *Examen critique des recherches concernant «La sépulture de Samuel de Champlain»* *, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, division du Vieux-Québec et du patrimoine, février 1990, document 31* **(concession par Louis d'Ailleboust à Jean Jobin. Greffe du notaire J. Bte Peuvret. 30 juin 1658)***:*

«par devant Jean Baptiste Peuvret... fut présent en sa personne Messire Louis D'Ailleboust... a reconnû et confessé avoir baillé, ceddé, et transporté... a Jean Jobin Me thailleur d'habys... une place scize en cette ville de Quebecq contenant demy arpan de terre ou environ faisant moitié d'un arpent de terre aud. Seigneur bailleur appartenant. Joignant d'un costé a la rue qui passe entre l'Eglise parrochialle et lad. terre, d'autre costé a Jaques Boissel en partie et a Louis Costé, d'un bout a une rue qui passe entre le fort des sauvages et lad. terre, et d'autre bout a la place d'Abraham Martin en partie, et aux terres non concédées,... fait et passé a Quebecq au fort St Louis le Trentiesme jour de Juin avant midy l'an Mil six cent cinquante huict...»

D10

Paul Bouchart d'Orval, *op. cit.**, p. 81* **(copie du contrat de concession à Huboust d'une partie de la réserve d'Ailleboust)***:*

«[...] Ernest Myrand présente un document « nouveau » écrit en 1661. C'est la copie d'un contrat du notaire Guillaume Audouard par lequel les marguilliers concèdent à Mathieu Huboust des Longchamps

"douze perches et demie de terre sis en la ville de Québec, tenant d'un côté aux terres de la dite église paroissiale où est de front bâtie la chapelle appelée vulgairement la Chapelle Champlain, de l'autre côté aux terres de la dite église, par haut aux terres du sieur d'Ailleboust, par bas à un chemin qui passe entre la dite place et la maison de la dite église où demeure à présent le bedeau, icelle pièce contenant deux perches et demi de large, les dites terres appartenantes à la Fabrique de la dite église, à cause de la donation faite par Monseigneur de Lauzon, ci-devant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, ayant pouvoir de le faire par Messieurs de la Compagnie Générale, ainsi qu'il appert par la patente du dit sieur De Lauzon, en date du vingt mai mil six cent cinquante six, la dite concession dessus dite de douze perches et demie de terre faite par les dicts sieurs marguilliers au dit Mathieu Huboust..."

Plus loin, dans l'acte, cette concession est décrite comme suit :

"... icelle pièce de terre contenant deux perches et demie de large sur cinq de long..."

Chose curieuse, cette copie d'un acte dont l'original est introuvable dans le greffe d'Audouard, porte à l'endos une note écrite de la main même de Barbe de Boulogne, veuve de Louis d'Ailleboust : «Contrat de

---

sa note 3, il précise que « Cette copie a été soigneusemebt collationnée à la copie originale par Soeur Saint-Nazaire, archiviste de l'Hôtel-Dieu ».

[76] Cf. note précédente.

[77] La version de Bouchart d'Orval se lit : «B. Bougonnier», alors que celles de *Gaumond et alli* et *Niellon et Alii* se lisent «F. Bougonnier». Marcel Trudel dans le Terrier du Saint-Laurent en 1663 , Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Canada, 1973, pages xxvii-xxviii (618 pages) donne la graphie correcte : Flour BOUJONNIER.

concession de MM. les marguilliers au Sieur de Longchamp d'une terre qui m'appartient proche de l'église de Québec.

D11

Paul Bouchart d'Orval, Ibid., p. 89 et 91 **(texte de Barbe de Boulogne -** voir note 13, page 88 **- trouvé par H. Provost sur la concession d'une partie de la réserve d'Ailleboust à Notre-Dame-de-Québec)***:*

"16me sep 1661

Mon seigneur et tres cher pere

Jay veu ce que vre grandeur prend la peine de mecrire touchant ce Mourceau de terre qui est proche de la paroisse de quebek je vous ay envoié les titres en vertu de quoy nous le possedons ce que je peu adiouter en faveur de sieur joubin cest que nous ne jettasme les ieux sur cet endroit qua la solicitation du RP vimont qui aiant entendu que feu Mr dailleboust voulait prendre un arpent de terre pour bastir une maison environ la place ou est maintenat Mlle de repantigny me vint trouver et Me dit Madame jay apris telle chose Mais je trouve que vous feriez bien mieux de prendre un certain mourceau de terre proche de leglise ou autrefois nous estions bastis avant nre incendie cela n'est a personne vous estes souvent infirme sy vous aviez là un bastiment vous nauriez quun pas pour estre a la paroisse sur cela je prié feu Mr de vouloir changer sa premiere pansee en celle cy ce quil fit a ma consideration et ... il la fit mesurer a la veue et cognoissance de tout le monde a quoy jamais il ny a eu nulle opposition quelque temps après le RP poncet sen vint trouver feu Mr. dailleboust le prians de luy vouloir permettre de ce servir dune vielle cabane descorce qui estoit desus et une fontesne pour faire instruire trois ou quatre petits enfens... ce qui lui fut accordé verbalement ... lors que nous allasme passer livert a argentenay il me souvient que le RP superieur qui estoit curé escrivit a feu Mr et a Moy pour nous prier de vouloir en consideration de la paroisse relacher un mourceau de cette terre du coste quils trouveroient plus a la bienceence disselle ce qui luy fut incontinent accordé le priant den faire mesurer ce quil en voudroit et il en fit mesurer environ le quart voilà Monseigneur toute la cognoissance que jen ay et que le RP superieur vous en peut donner ce que je dis a vre grandeur non par attache que jaie a la chose ny pour infirmer ce que ceux qui y pretendent peuvent dire au contraire Mais par un simple rescit et pour informer vre grandeur de ce qui est venu a ma cognoissance et qui pourra peut estre servir au sr joubin en faveur duquel je suis obligée de dire ce que je scais vous asseurant au surplus monseigneur que je seray très contente que vous en disposiez tout ainsy que vous le jugerez le plus a propos linterest de sr joubin hors le reste ne mest rien et je cede et quitte entre les mains de vre grandeur en faveur de ladite paroisse tout linterest que je peux pretendre ... je vous suplie davoir la bonté de les vouloir apprendre du RP lalemant et de vouloir avec luy et le RP Ragueneau examiner a bon essient dans lamour de nre seigneur ce que vous croirez quil demandera de Moy les voies et les moiens que je tiendray pour y parvenir affin que jarreste la mon esprit et que je borne mes desirs a cela vous mobligerez infiniment en attendant de vous cette faveur Monseigneur je demeure en tout respect et humilité de vre grandeur

Mon seigneur

Vostre tres humble tres obeissante et tres obligee
fille et servante
B De Boulongne"»

D12

Paul Bouchart d'Orval, Ibid., p.125-126 **(Les restes de Champlain... selon P. B. d'Orval...)** [78]*:*

---

[78] Voici le véritable texte de Le Courrier du Canada, n° 115, Mardi 19 octobre 1880 :

1

2*«La corporation a entrepris de faire déblayer le terrain situé au nord-est du bureau de poste, où était autrefois l'atelier d"imprimerie de **L'Evénement**, et en gagnant au sud jusqu'à la muraille de ceinture. Or, samedi dernier, les ouvriers en creusant, ont trouvé les fondations en bois d'un édifice qui pouvait avoir 20 à 25 pieds. Il y avait au milieu de ces ruines une petite voûte en bois, de huit pieds sur cinq environ, contenant des ossements hu-mains en assez grand nombre. Malheureusement, les ouvriers ont enterré ces débris, et il ne nous a pas été loisible de constater ces faits par nous-même.*

3

«Je pense même qu'ils ont été découverts en 1880, il y a exactement 70 ans. En effet, dans le "Courrier du Canada" du 19 octobre 1880, sous la signature de N.-E. Dionne, on peut lire ce qui suit:

"La corporation a entrepris de faire déblayer le terrain situé au nord-ouest du bureau de poste où était autrefois l'atelier d'"imprimerie de "L'Evénement", et en gagnant au sud jusqu'à la muraille de ceinture. Or, samedi dernier, les ouvriers en creusant, ont trouvé les fondations en bois d'un édifice qui pouvait avoir vingt à vingt-cinq pieds. Il y avait au milieu de ces ruines une petite voûte en bois, de huit pieds sur cinq environ, contenant des ossements humains en assez grand nombre. Malheureusement, les ouvriers ont enterré ces débris, et il ne nous a pas été possible de constater ces faits par nous-mêmes. Ne serait-ce pas la chapelle de Champlain, et le tombeau renfermant les os de Champlain et ceux du Père Raimbault?"

«ETAIT-CE LA LE tombeau de Champlain, son "sépulcre particulier"? Tout porte à le croire. Il est vrai que ce sépulcre est en bois, mais rien n'indique dans les documents déjà cités que le sépulcre de Champlain ait été fait de maçonnerie, bien que cela soit probable. D'autre part, les fondements en bois ne sont pas nécessairement ceux de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance. D'autres édifices se sont élevés à cet endroit après la démolition de cette chapelle. En cherchant davantage, on trouverait sûrement des fondements de pierre. Quant au sépulcre lui-même, un examen scientifique des squelettes qui s'y trouvent encore pourrait bien confirmer qu'il s'agit de ceux de Champlain, de Françous de Ré de Gand et du Père Raymbault.

«POUR retrouver les restes de Champlain, il ne reste plus qu'une chose à faire: procéder à des fouilles dans ce secteur. Cela pourrait se faire avec un minimum de frais et probablement sans avoir à déplacer le monument Laval. Mais la ville de Québec voudra-t-elle entreprendre de tels travaux pour retrouver les restes de son illustre Fondateur?

« **" En tout cas, écrit M. Pierre-Georges, il est bien permis de regretter la négligence de ceux qui avaient la charge des travaux de déblaiement dans les environs du bureau de poste en octobre 1880. Chez tous les peuples civilisés, quand on trouve des ossements humains, on ne les laisse pas à la voirie, on les enterre dans un cimetière."**»

4«Ne serait-ce pas la chapelle de Champlain, et le tombeau renfermant les os de Champlain et ceux du Père Raimbault? Si la voûte eût été ***en maçonnerie****, comme le dit expressément la* ***Relation****, nous serions presque tenté de le croire. Car notre opinion n'a pas varié sur le fait que la chapelle de Champlain était située dans les environs de la rue du Fort, sur le bord du cap».*

ANNEXE 2

L'orientation SSE-NO dans le texte de la concession d'Ailleboust

par

GEORGES LAROUCHE

Le texte de la concession d'Ailleboust signale la présence d'un chemin qui court «Sud suest et Norouest» - l'*ancêtre* de la rue du Fort actuelle.

Lorsque j'ai rédigé ma brochure en 1988, j'ai donné préséance au texte, plutôt qu'au plan de Bourdon.

Voilà pourquoi j'ai orienté le chemin vers le nord-ouest, à partir d'un point que j'ai choisi à l'aplomb nord des maisons de la rue Buade, tout en avouant, dans mon texte, que ce segment «nord-ouest» pouvait varier de longueur. Et j'ai placé la chapelle à l'est du chemin, contiguë à celui-ci, la faisant tomber dans la rue Buade, en face du presbytère.

Or, Bourdon en 1660 - ce que je n'ai pas remarqué à l'époque - infléchit légèrement la limite orientale de la réserve d'Ailleboust à partir du mur nord de la maison qui s'y trouve, laquelle inflexion est visible également sur la ligne ouest du fort des Hurons. Cette inflexion n'est perceptible que sur une photographie de l'original (*Rêve d'Empire, p. 180*).

En résumé, la limite orientale de la réserve d’Ailleboust n’était pas parfaitement rectiligne. Si elle l’eût été, l’auteur du texte, en 1649, aurait spécifié Sud-sud-est/Nord-nord-ouest.

À partir du mur nord de la maison, la ligne bouge un peu. Si NNO est à 22^0 30’ du nord, la ligne, sur le plan Bourdon est à 24^0 30’, tout au plus.

Ce petit calcul n’est pas oiseux. Il permet à la fois de réconcilier les mots «Sud Suest et Norouest» utilisés en 1649 et le dessin de Bourdon qui, en 1660, reproduit cette réalité de 1649, et de jeter notre dévolu sur le plan de Bourdon, plutôt que sur le texte de 1649.

Personnellement, je n’ai plus de scrupule à déplacer la chapelle vers l’est.

ANNEXE 3

La démolition du mur du cimetière en 1843

Lecture

par

GEORGES LAROUCHE

«The workmen at present employed in excavating for the removal of the wall which formed the boundary of the land belonging to the French Cathedral, on the side of Buade street, have brought to light some few relics of the "olden tyme". Among these are an ancient vault in which reposed the remains of some of the earlier respectable inhabitants of the city, when in the possession of France; also, some (broken) shells, which had been thrown there during the bombardment of the city, in 1759, when this cathedral was burnt; on the 23 August of that year, we believe. Some protestants were, in those days, interred within the present limits of the church property, though not on the side in question. The bones now exhumed are being collected for re-interment, together, in a new spot» (The Quebec Mercury, Thursday, June 1st, 1843, p. 2)

Ce rapport de la démolition du mur délimitant la propriété de la Fabrique de Québec, lorsqu'il fut découvert il y a quelques années, a soulevé beaucoup d'espoir, d'autant qu'on y fait mention des restes de «personnages importants» trouvés dans une voûte. Le document ne prouve pas que ces reliques remontaient au début de la Nouvelle-France et ne révèle pas davantage le site exact de cette voûte.

En outre, un plan joint à l’accord intervenu entre la Fabrique et la Corporation de Québec (Glackmeyer, 23 XI 1842) pour la réinhumation des corps, ne montre pas, lui non plus, le site de la voûte.

ANNEXE 4

Interprétation des cartes de contour des levés géophysiques au Siemensmètre (Beep mat) sur les rues Buade et du Fort dans la Ville de Québec

par

MAURICE-K. SEGUIN

Les données des levées géophysiques au Siemensmètre (Beep Mat) ont été effectuées dans le but de rechercher la localisation du tombeau de Champlain. Les levés ont eu lieu le premier novembre 1997 sur les rues Buade et du Fort à Québec.

Les données sont présentées sur 4 cartes de contour distinctes :

a) Carte # 1 : elle fait voir les lignes de contour de la variation (décalage) de la fréquence f (Δf+ et Δf-) exprimée en Hertz aux points de mesure.

b) Carte # 2 : elle montre une image des lignes de contour du contraste de susceptibilité magnétique apparente (Δ Ka-). Les plus grandes valeurs de Δ Ka- (|>/= -300|) indiquent généralement l'occurrence d'objets ferreux ou en acier.

c) Carte # 3 : elle met en évidence les lignes de contour de la conductivité électrique apparente (Ca). Les grandes valeurs positives de Ca indiquent communément la présence d'objets conducteurs (e.g. rails, égoûts) ou de matériaux métalliques (tels que fer, acier, cuivre, plomb) ou encore des conducteurs électriques (tels des lignes électrifiées au-dessus de la surface du sol ou souterraines).

d) Carte # 4 : les lignes de contour indiquent généralement l'occurrence ou l'absence d'un objet (matériau) et conducteur apparent (Ca) et magnétique (M). Les grandes valeurs du rapport de la conductivité électrique apparente (Ca) sur la variation de la fréquence (Δf+ et Δf-) délimitent les aires où le signal électromagnétique induit par des corps magnétiques est tellement intense qu'il recouvre complètement toute autre signature d'intérêt archéologique potentiel. Ces aires anomaliques sont éliminées, en assumant que l'objet recherché (en l'occurence le tombeau de Champlain) n'est pas un réceptacle fabriqué en fer ou en acier mais en plomb ou en pierre. En se basant sur les considérations ci-haut mentionnées, les zones les plus favorables pour la localisation dudit tombeau sont indiquées en lignes hachurées sur les cartes des lignes de contour # 1, #2 et #3.

Sur la carte des lignes de contour # 1, quatre (4) aires favorables (dénommées I, II, III et IV) sont indiquées.

Sur la carte des lignes de contour # 2, cinq (5) aires favorables (étiquetées I, II, III, IV et V) sont décelées dont une (1) {l'aire IV } est commune avec l'aire III de la carte des lignes de contour #1. L'étendue des coordonnées de cette aire favorable est la suivante PP à VV; en ordonnées (Y), de la rangée 29 à 32.

Sur la carte des lignes de contour # 3, quatre (4) aires favorables sont aussi délimitées: l'aire III correspond à l'aire IV de la carte des lignes de contour # 2 et enfin une partie de l'aire IV se confond à celle de l'aire V sur la carte des lignes de contour de la carte # 2.

Toutes ces zones anomaliques favorables se situent sur la rue Buade. Toutefois, 2 ou 3 autres aires anomaliques de plus faible intensité sont aussi présentes sur la rue du Fort.

Maurice-K. Seguin
Sainte-Foy, Québec
Ce 19 décembre 1998

ANNEXE 5

À propos d’une nouvelle couverture géophysique sur la rue du Fort

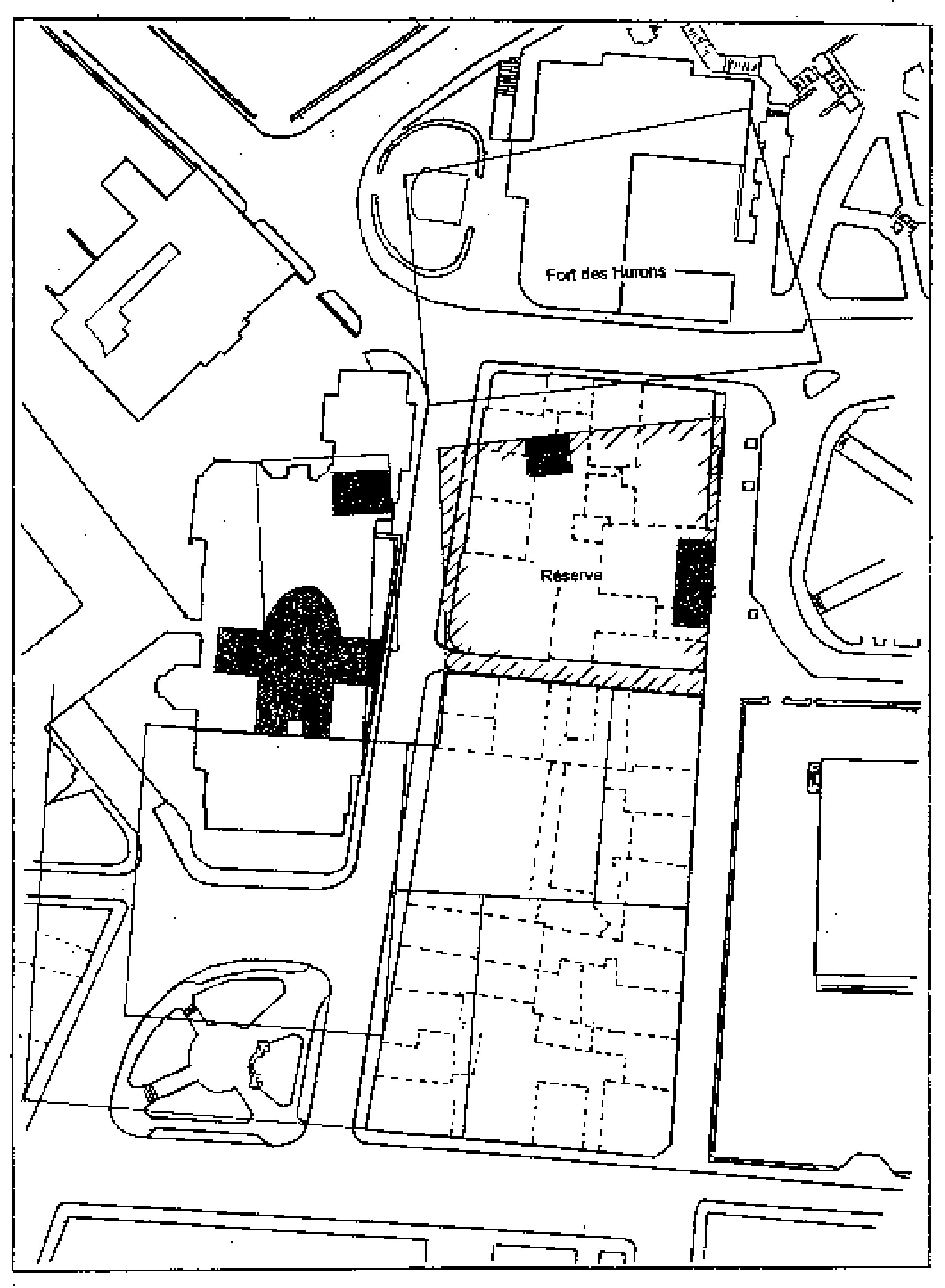
par

Maurice-K. Seguin
géophysicien

Nous admettons d'emblée qu'à la lueur des levées archéophysiques déjà effectuées le potentiel de la rue du Fort s'avère très faible. La question est donc de savoir si ce secteur a suffisamment de potentiel archéologique (en terme de localisation éventuelle du tombeau de Champlain bien sûr) pour entreprendre une nouvelle couverture archéophysique de la rue du Fort et de bien étudier la nature du sous-sol de ce secteur. Je suis très critique et pas très positif sur ce point considérant le peu de succès que nous avons rencontré à date sur la rue de Buade et le troncon étudié de la rue du Fort. Admettant un potentiel raisonnable de l'aire détaillée sur la ***figure 13***, je suis de l'opinion que seules les méthodes de résistivité électrique, du Siemensmètre (Beep Mat) et du géoradar pourraient être utilisées à bon escient. On a déjà vu que la méthode magnétométrique ne donne pas de bons résutats. Les méthodes gravimétrique et sismique ne sont pas propices non plus, étant donné le bruit mécanique de cette région fort achalandée (piétons, trafic automobile, lignes électriques et téléphoniques, commerces, etc...). Les méthodes électromagnétiques conventionnelles (bandes audio et VLF) ne peuvent pas être utilisées non plus à cause des nombreuses lignes électriques et téléphoniques, des conduites et objets métalliques, etc.., sans mentionner le passage de nombreux véhicules automobiles. Des trois méthodes géophysiques potentiellement utilisables, je ne puis garantir, à ce stade, des résultats potables que pour le Siemensmètre. On peut bien sûr faire un levé de géoradar sur l'asphalte et les trottoirs mais à condition qu'il n'y ait pas de lignes électriques de haute puissance et de grillages métalliques a proximité. Dans le cas de sondages de résistivité électrique, c'est encore plus douteux. En effet, on ne peut planter d'électrodes métalliques ni dans l'asphalte ni dans le béton des trottoirs ou autres structures du même acabit. On en est réduit aux aires où il y a de la pelouse ou du sol meuble. Voilà pour les restrictions et contraintes opérationelles.

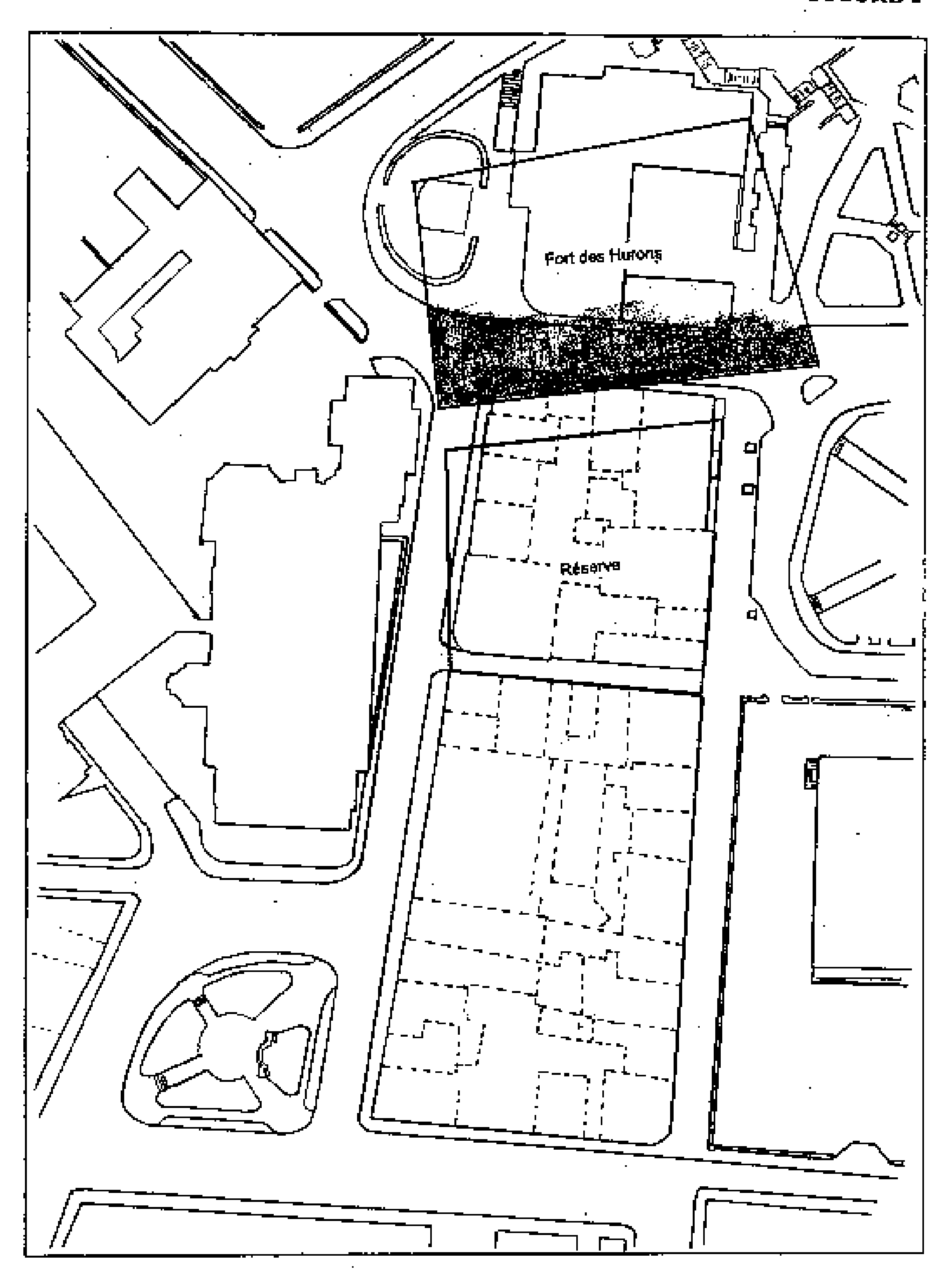
DOSSIER CARTOGRAPHIQUE

FIGURE 1



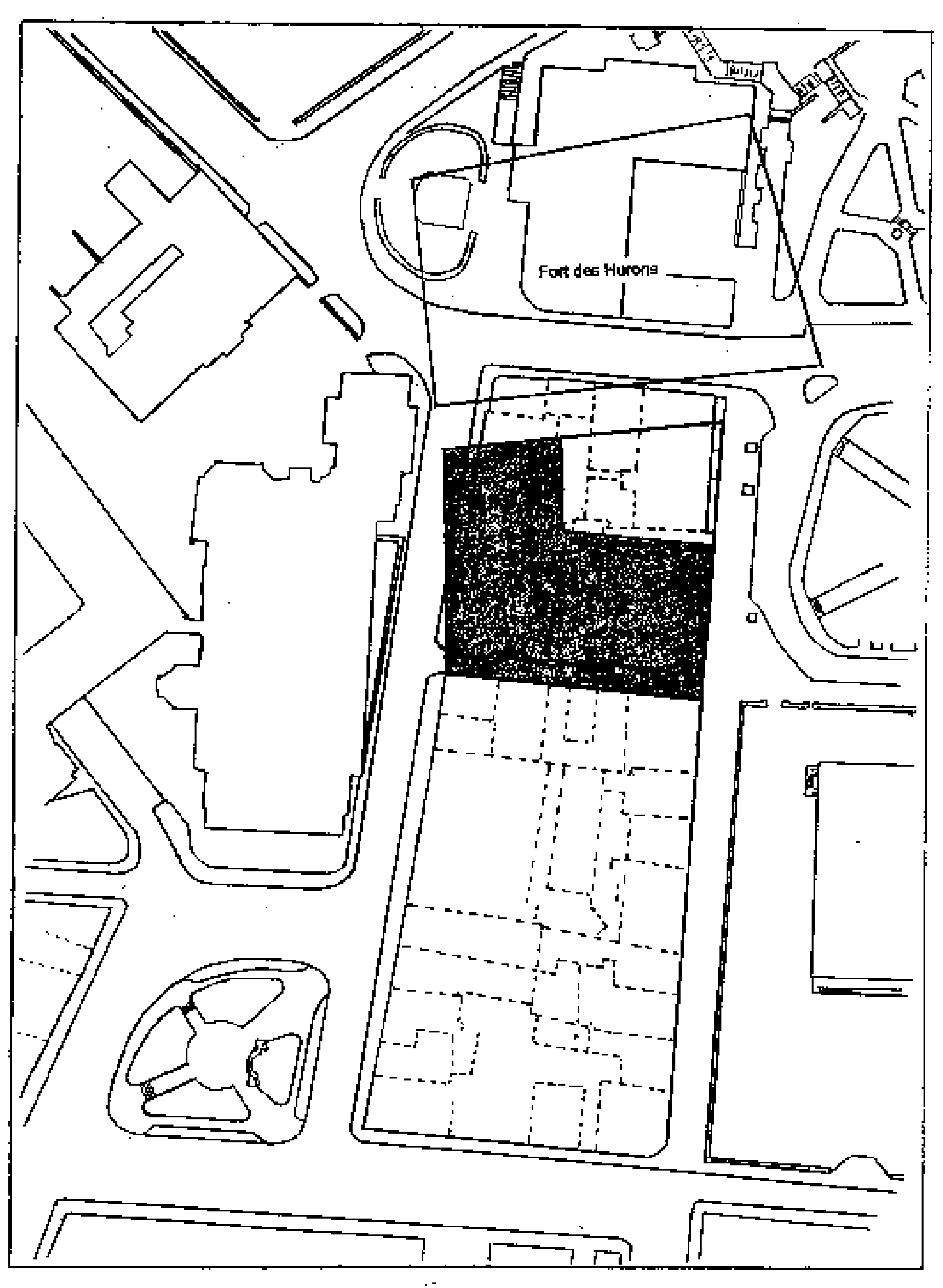
Superposition de la carte de 1660 de Jean Bourdon sur un fond de cadastre moderne. Le quadrilatère au contour intérieur hachuré représente la réserve d'Ailleboust; à droite, le fort des Hurons. Les contours de la réserve et du fort sont reportés sur les figures 2 à 13. Le nord réel se trouve à la gauche. Échelle 1 : 1000

FIGURE 2



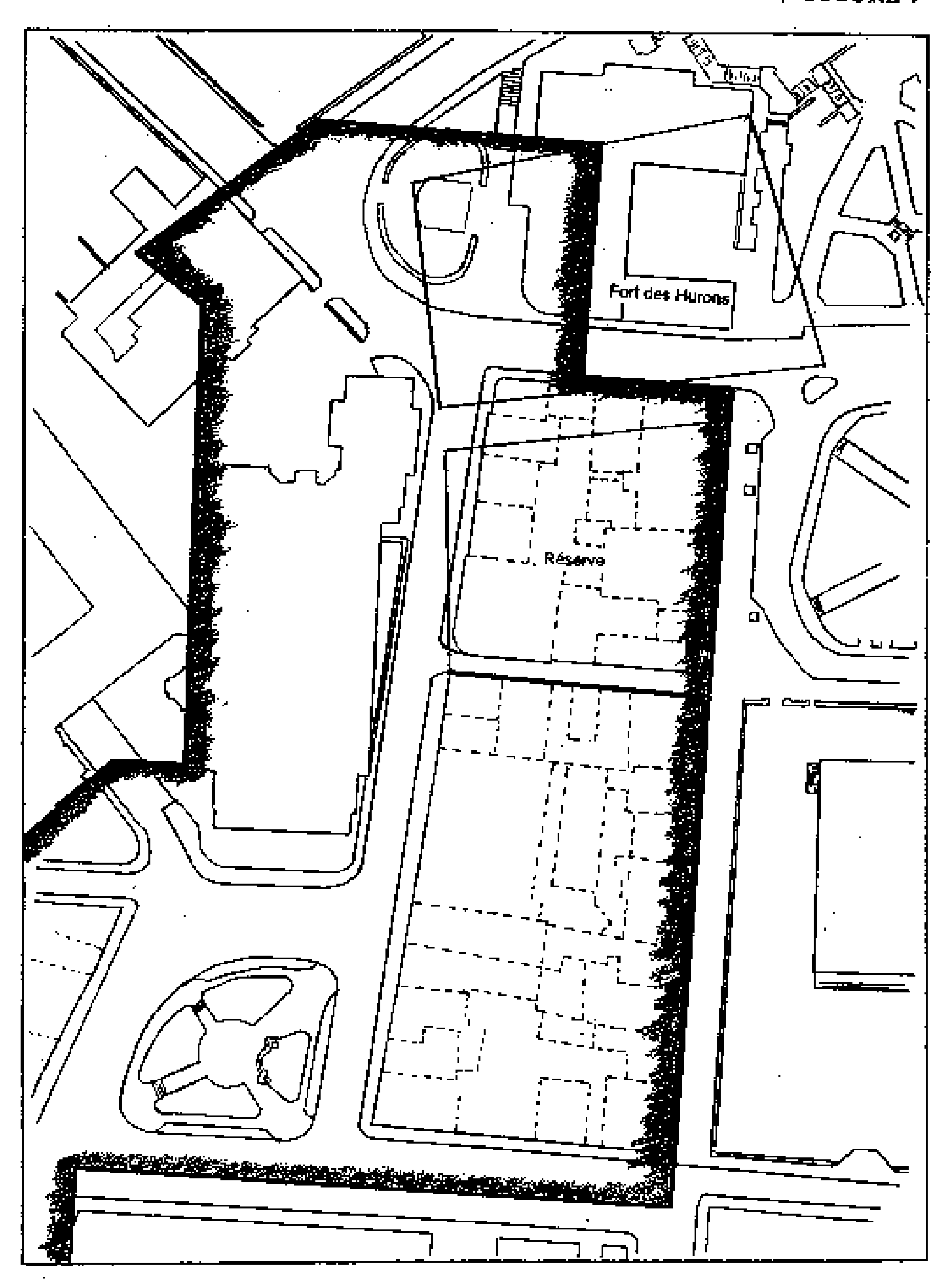
En grisé, localisation de la chapelle Champlain selon la concession d'Ailleboust de 1649.

FIGURE 3



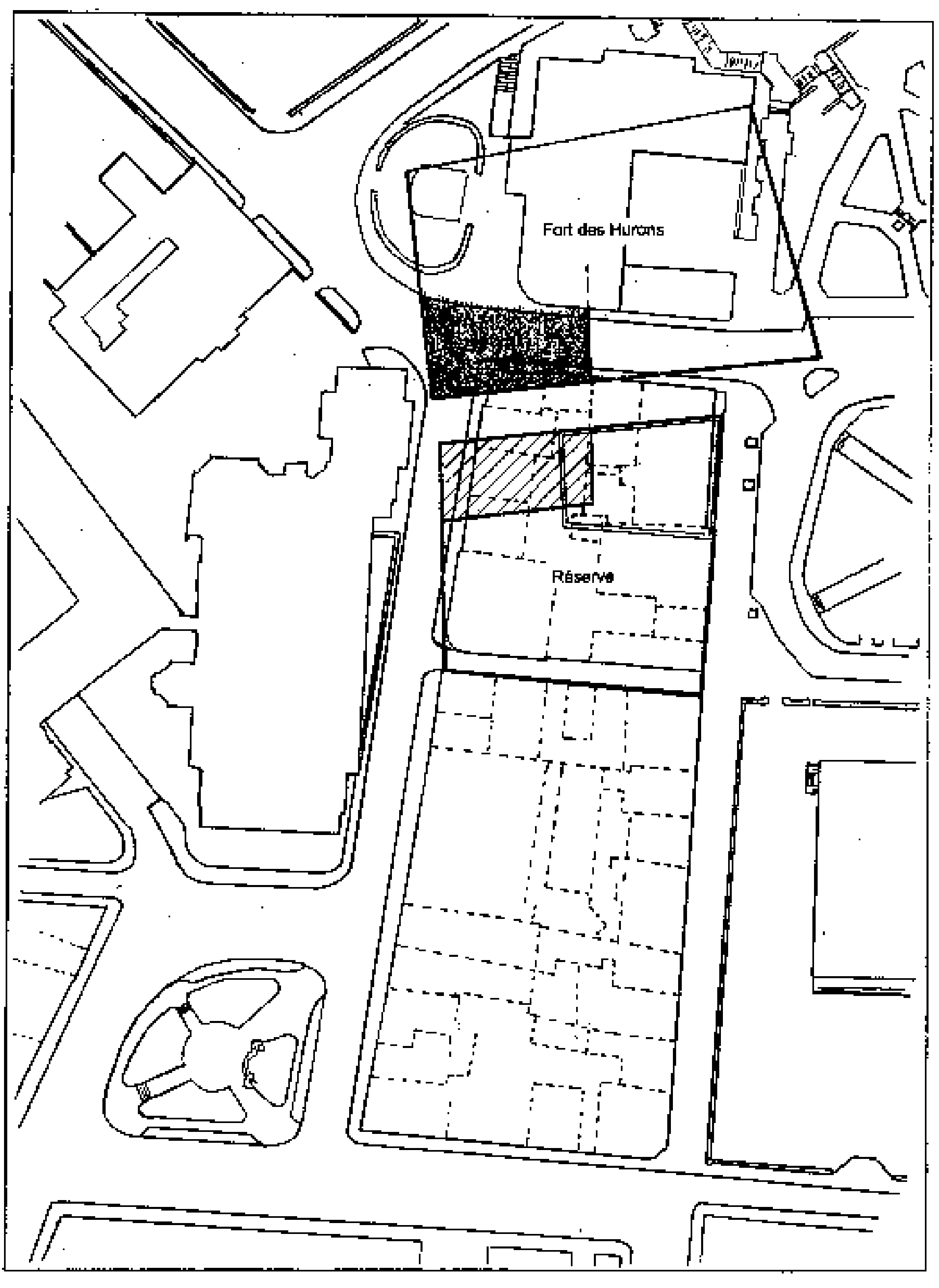
En 1658, Jean Jobin obtenait de Louis d'Ailleboust le bail d'une terre (en grisé) d'un demi- arpent; d'un côté, celle-ci était bornée par le chemin qui donnait sur le fort des Hurons. Le quadrilatère en blanc demeurait à monsieur d'Ailleboust.

FIGURE 4



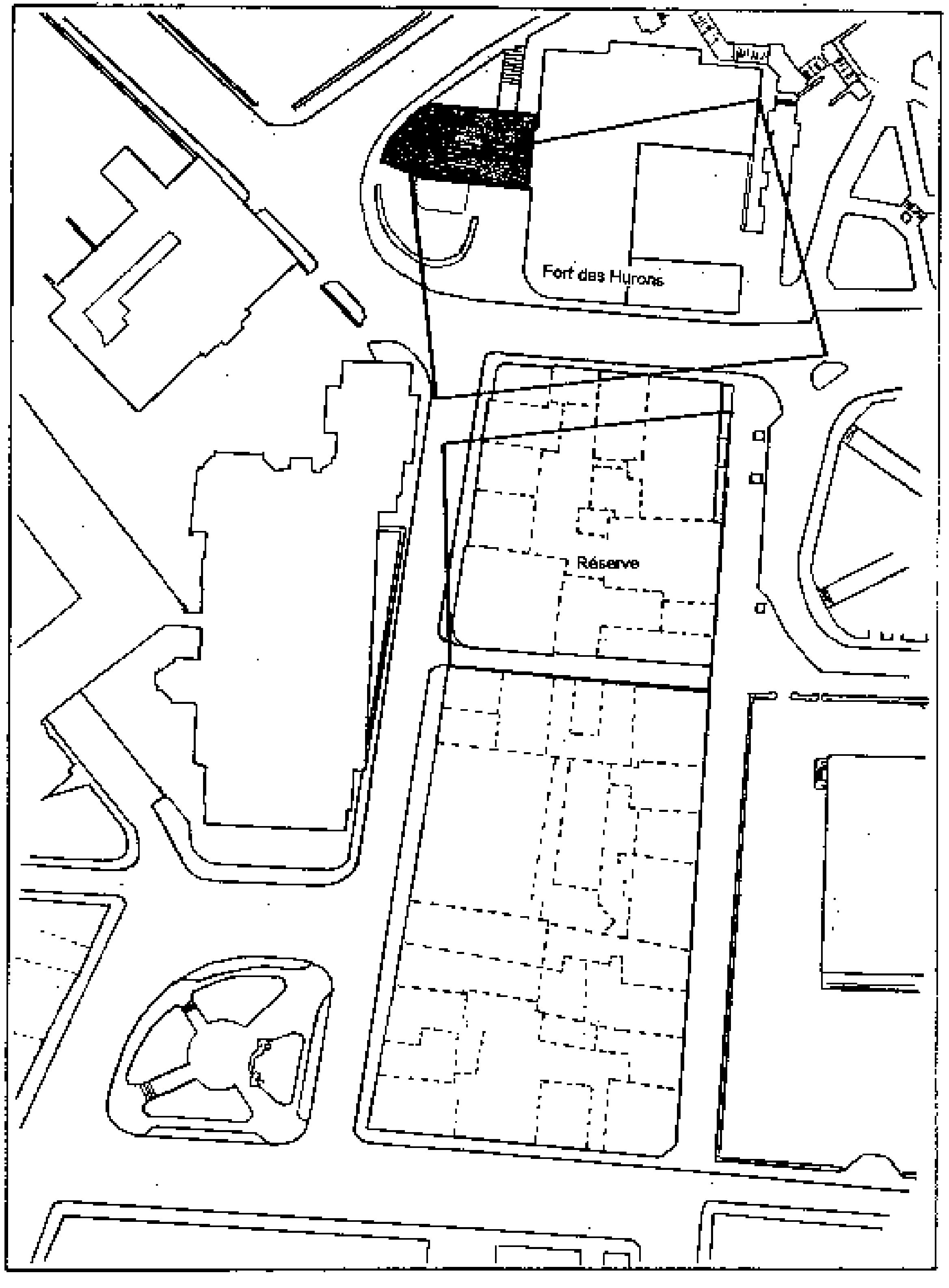
Délimitation de la censive de Québec constituée le 20 mai 1656 par une donation du gouverneur de Lauson (espace à la bordure intérieure en hachurée et grisée).

FIGURE 5



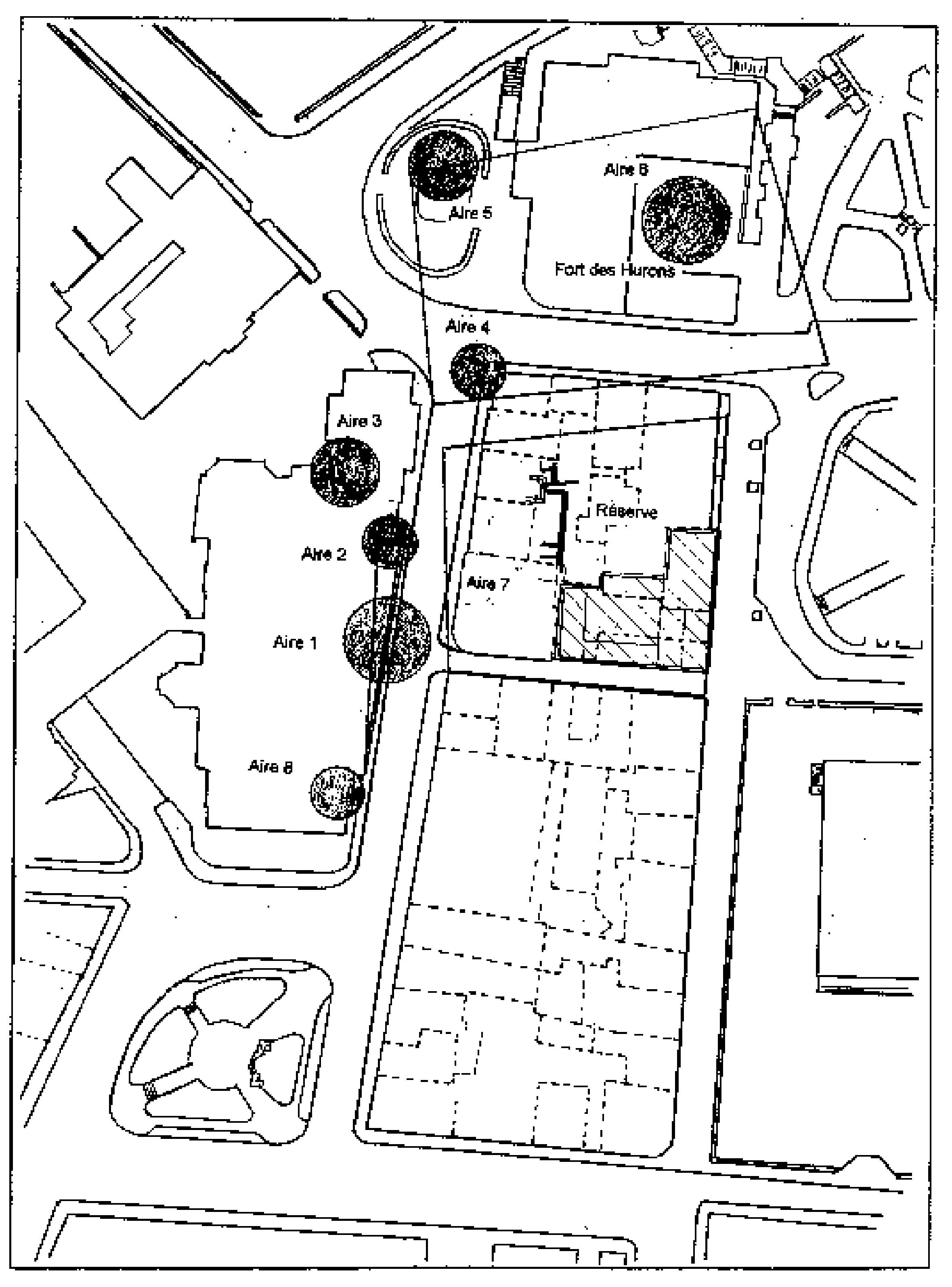
En grisé, localisation de la chapelle Champlain (en grisé) selon la vente à Mathieu Huboust en 1651. En hachuré, le lot acquis par ce dernier. Le terrain contourné par un trait double représente approximativement le terrain de madame d'Ailleboust.

FIGURE 6



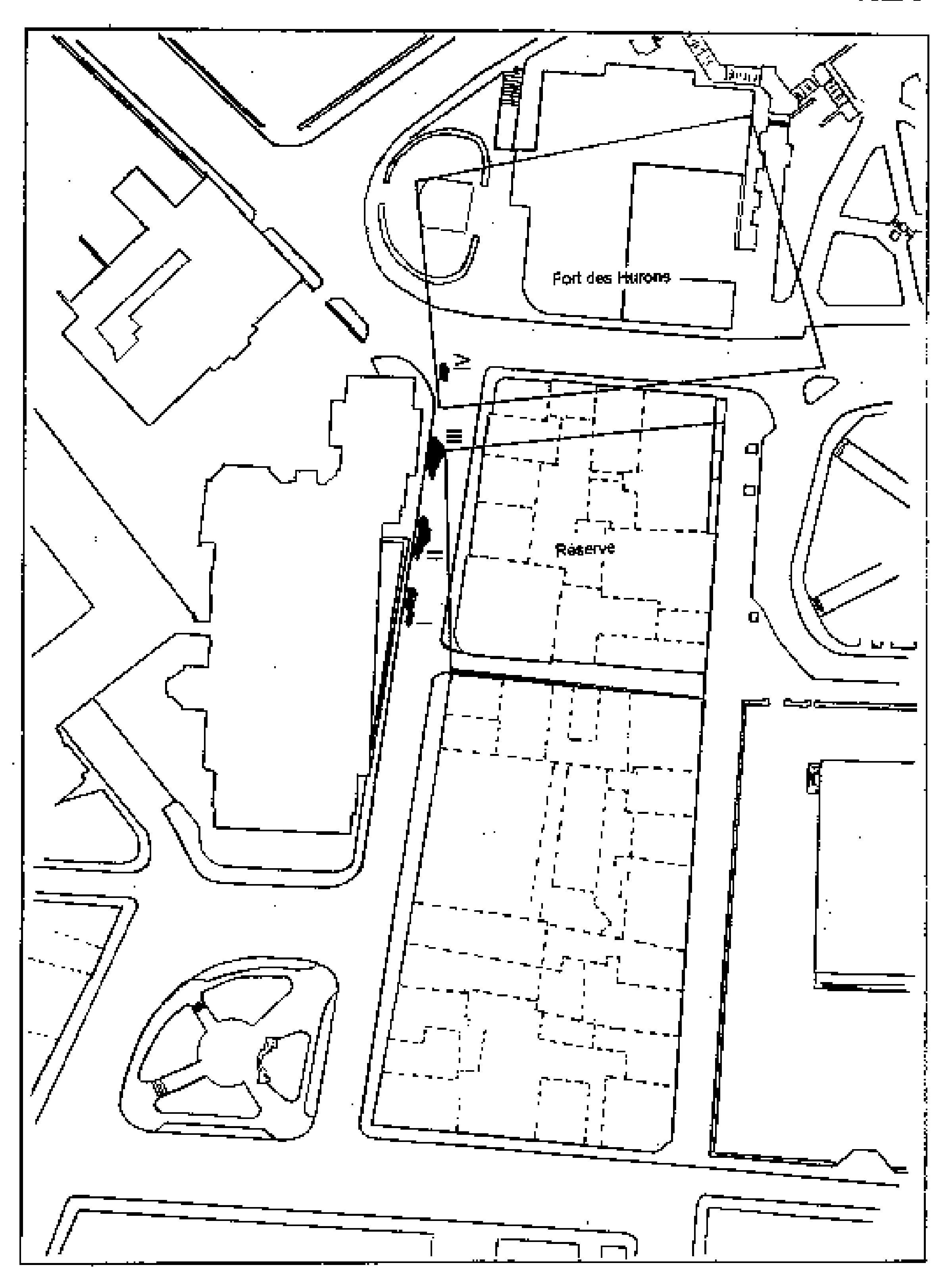
En grisé, la zone dont il serait question dans le journal *Le Courrier du Canada* du 19 octobre 1880
Cette aire semble beaucoup trop éloignée de la réserve d'Ailleboust pour correspondre aux expressions «contre» et «de front» des actes de 1649 (Ailleboust) et de 1651 (Huboust).

FIGURE 7



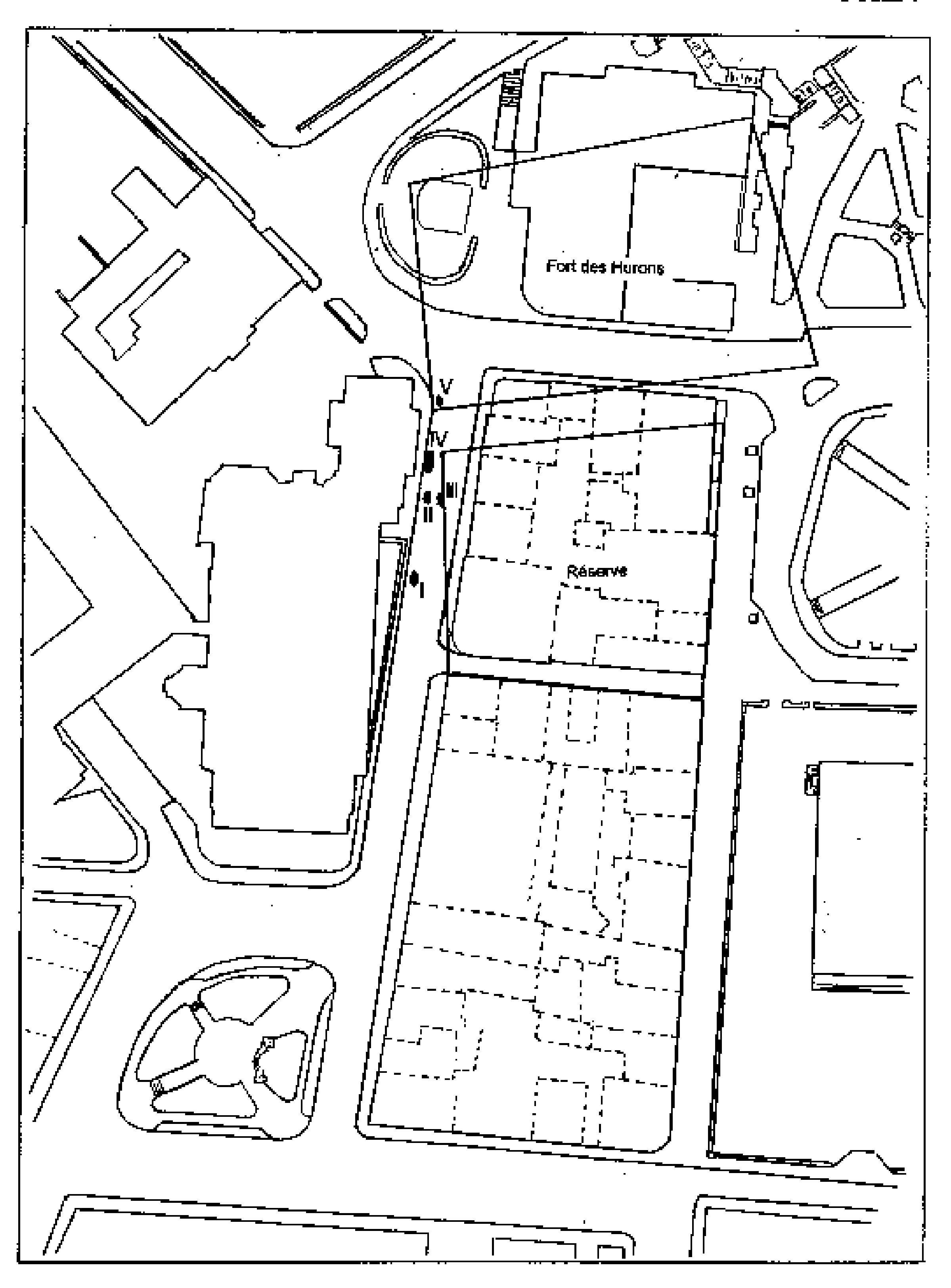
Les interventions archéologiques depuis le milieu du XIXe siècle. *Aire 1* : Ville de Québec en 1992; *aire 2* : Michel Gaumond en 1977; *aire 3* : l'abbé Laverdière en 1869; *aire 4* : Ville de Québec en 1992; *aire 5* : travaux rapportés par N.-E. Dionne en 1880; *aire 6* : Laverdière en 1875; *aire 7* : fouilles de Sylvio Dumas entre 1951 et 1957; *aire 8* : René Lévesque et Charles Beaudry en 1966.

FIGURE 8



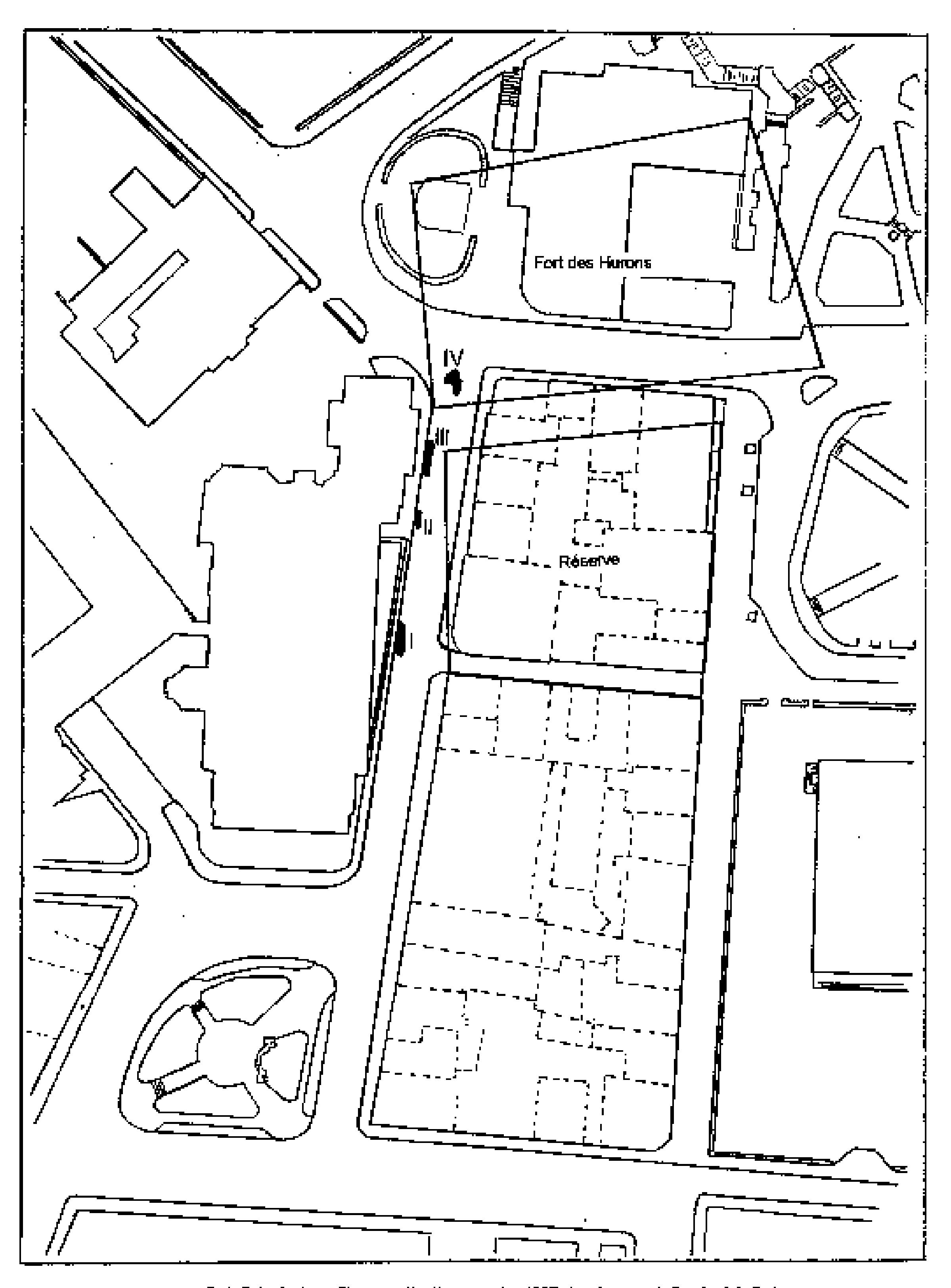
Carte 1 des levés au Siemensmètre (1er novembre 1997) dans les rues de Buade et du Fort.
Mesures brutes sans calculs. Les taches foncées représentaient des aires potentielles.

FIGURE 9



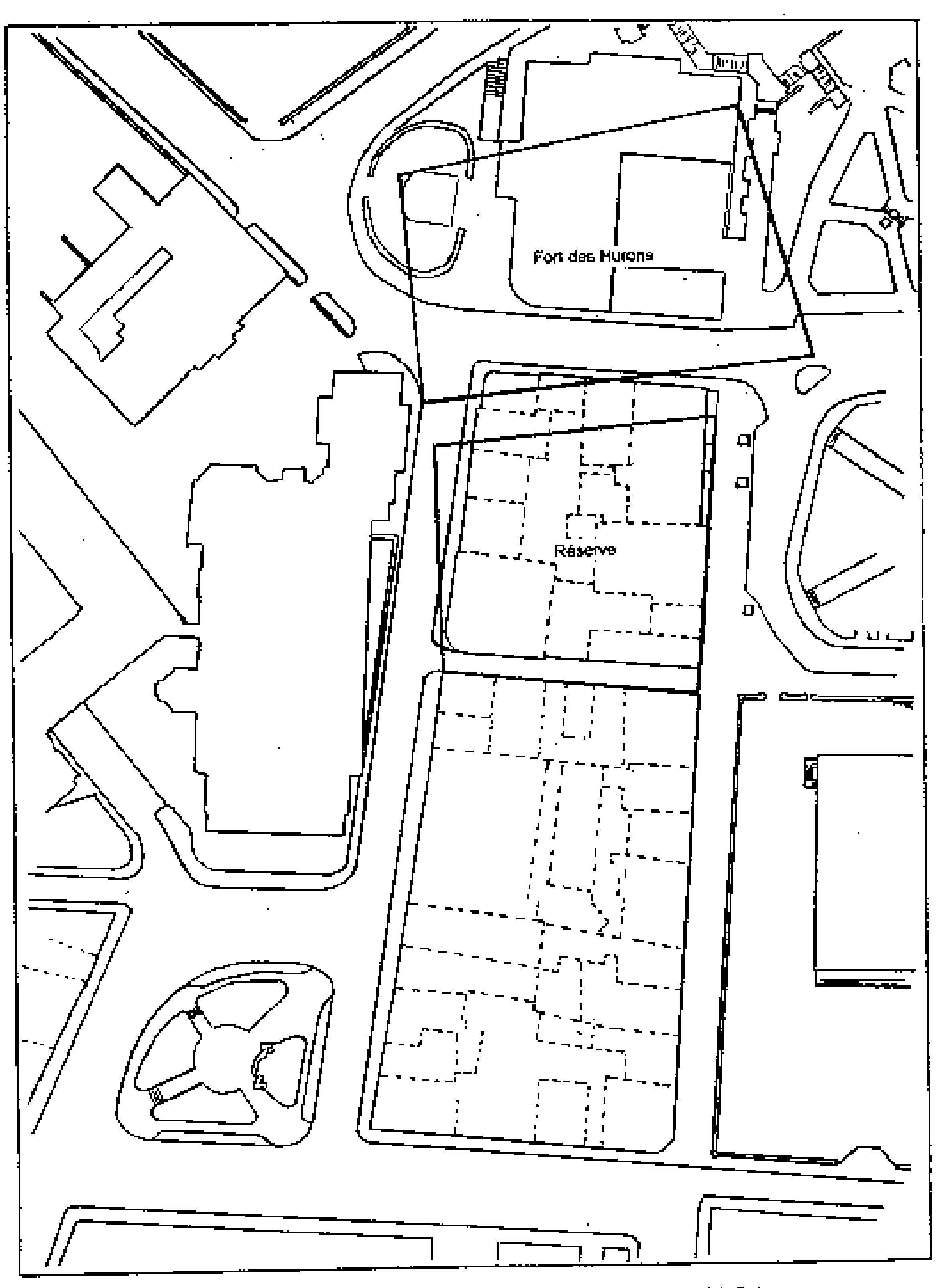
Carte 2 des levés au Siemensmètre (1er novembre 1997) dans les rues de Buade et du Fort.
Contrastes de susceptibilité magnétique. Les taches foncées représentaient des aires potentielles.

FIGURE 10



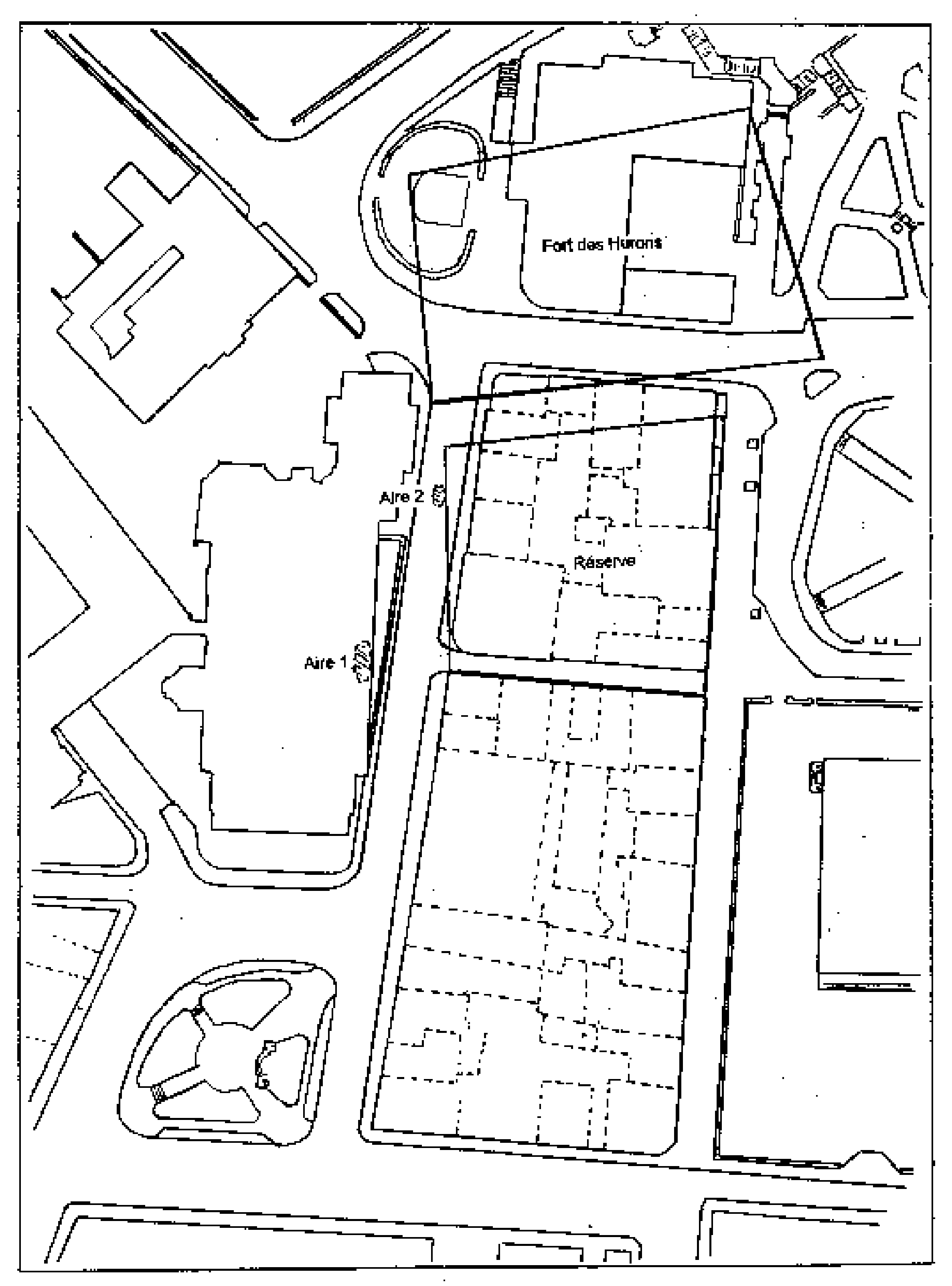
Carte 3 des levés au Siemensmètre (1er novembre 1997) dans les rues de Buade et du Fort.
Visualisation des valeurs de l'inductivité électrique. Les taches foncées représentent des aires potentielles.

FIGURE 11



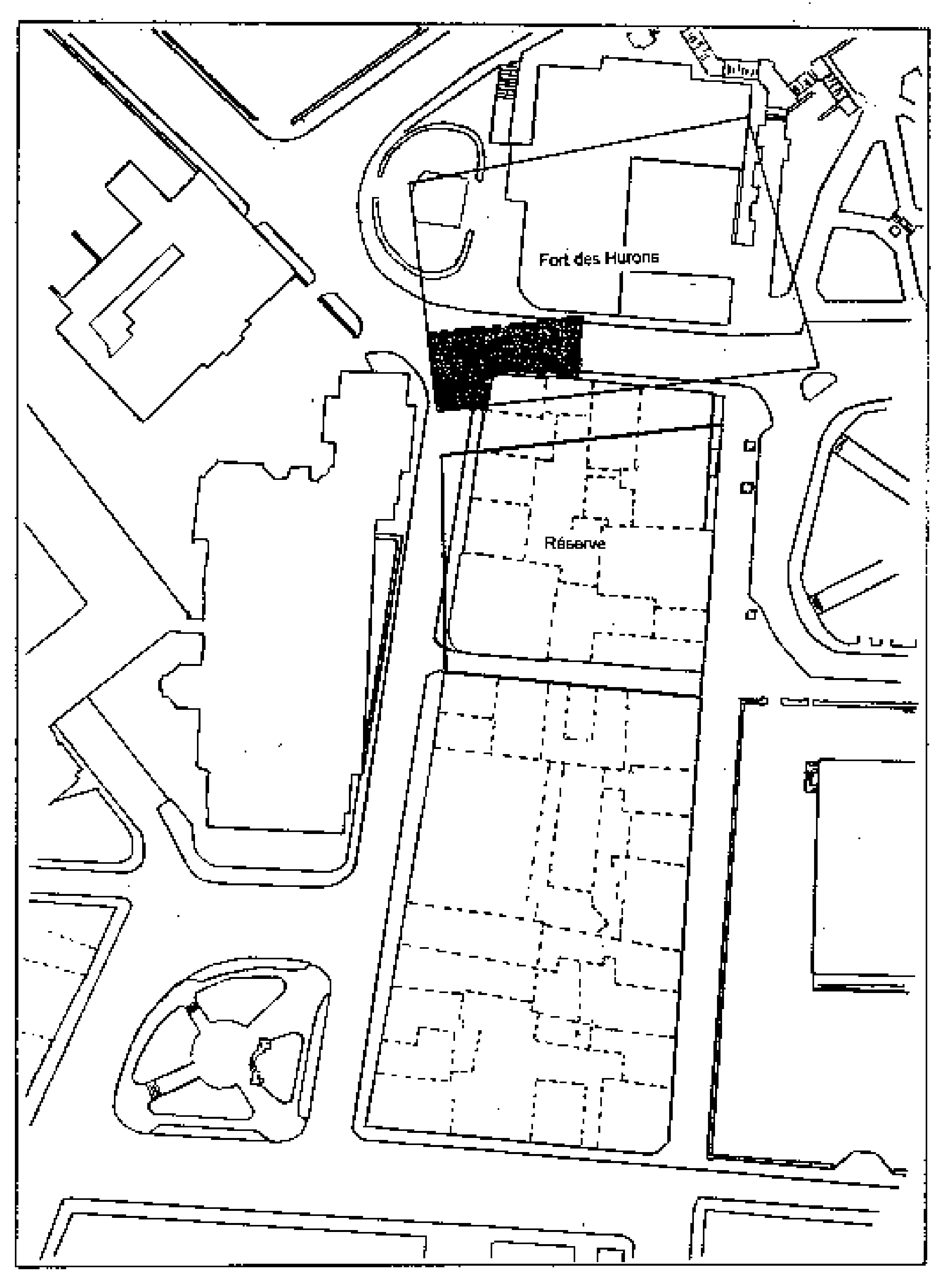
Carte 4 des levés au Siemensmètre (1er novembre 1997) dans les rues de Buade et du Fort.
Occurrence ou absence d'objets conducteurs ou magnétiques. Aucune aire potentielle n'a été décelée.

FIGURE 12



Selon l'étude du Comité, les aires hachurées pourraient être vérifiées afin de mettre un terme aux hypothèses fondées sur la carte de 1640 (1), présumément faite par Bourdon mais, en réalité, de P.-L. Morin et sur la voûte découverte en 1843 (2). L'hypothèse de la chapelle Champlain qui aurait été érigée sur la rue de Buade est rejetée définitivement et sans appel par le Comité.

FIGURE 13



En grisé, aire où fut été érigée la chapelle Champlain.

Dossier cartographique

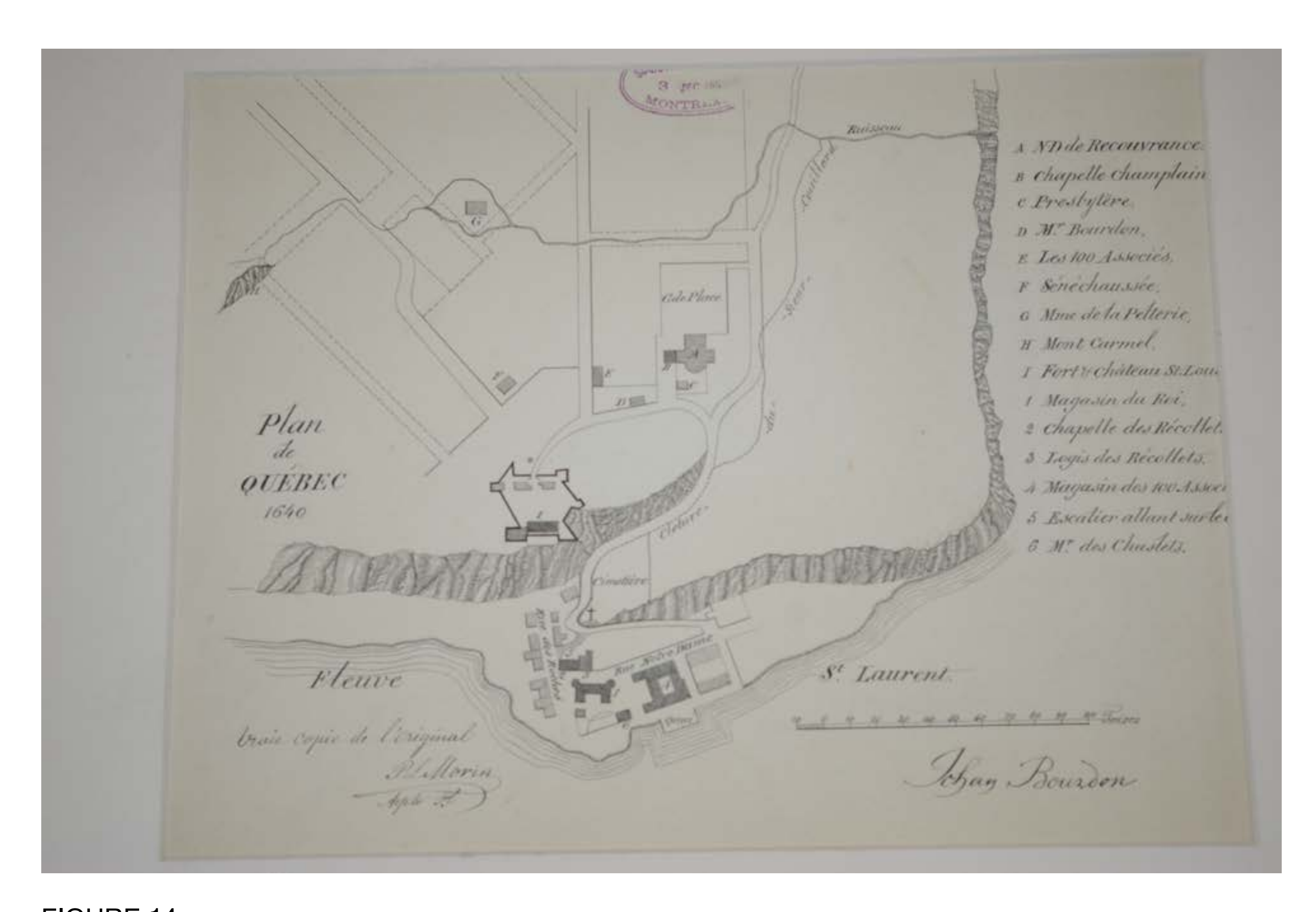


FIGURE 14.

Plan de Pierre-Louis Morin attribué à Jean Bourdon, Photo. Pierre Dubeau Archive de Montréal. 2011.



FIGURE 15.

Plan de Bourdon de 1660. Archives nationales d’outre-mer à Aix-en-Provence, no. 341.

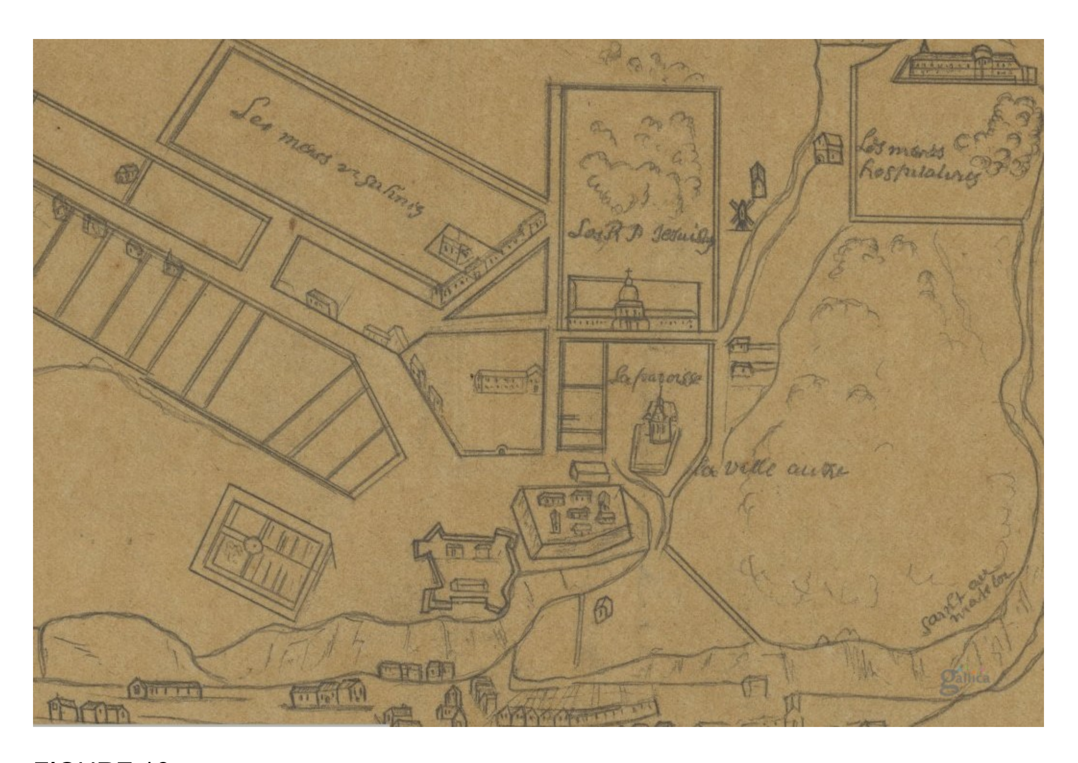


FIGURE 16.

Plan de Québec en 1663 (détail) attribué à Jean Bourdon. Bibliothèque nationale. Dépôt Du Service hydrologique de la marine, no. 127-3



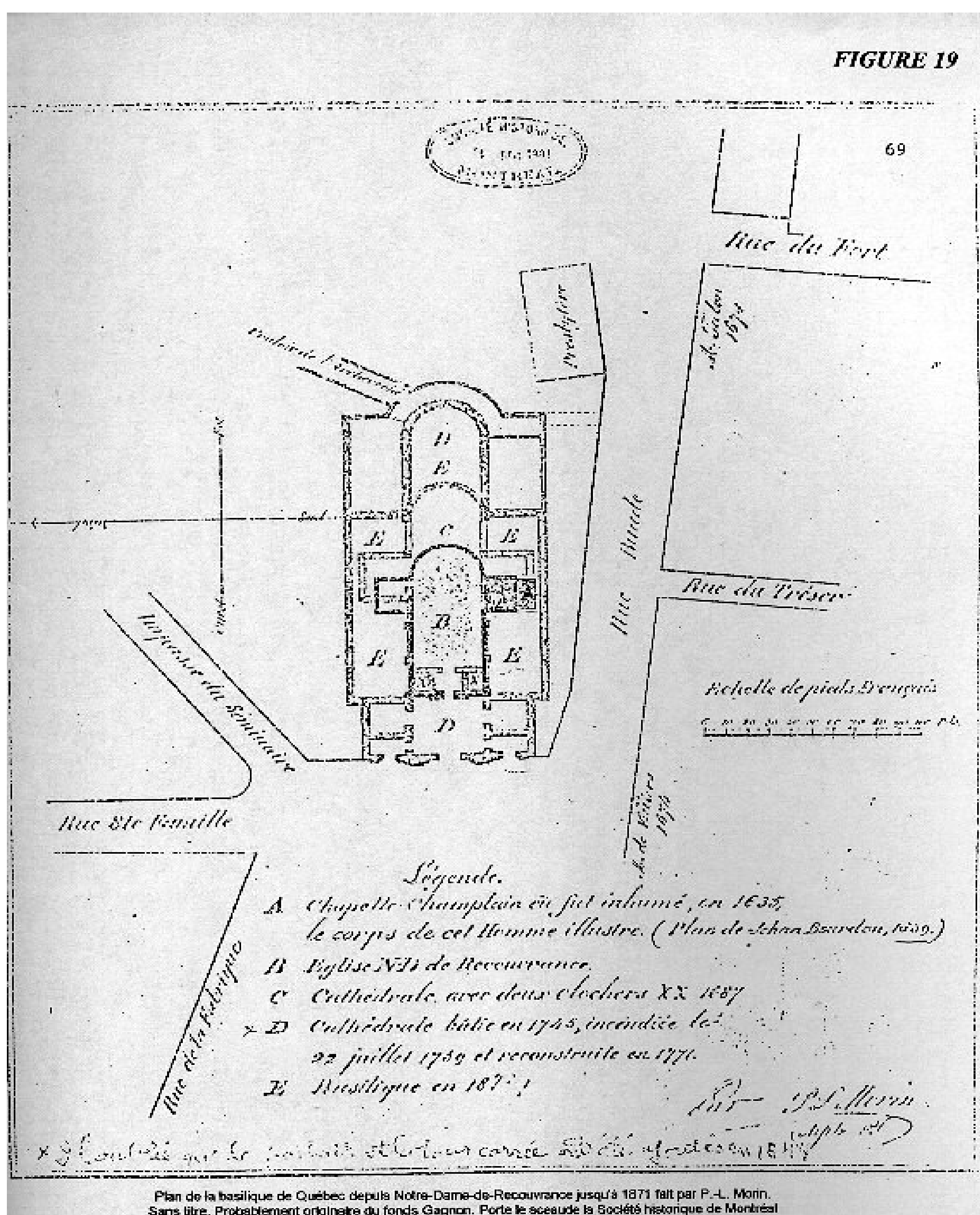
FIGURE 17.

Plan de Jean Bourdon de 1664. Archives nationales d’outre-mer. No. 342.



FIGURE 18.

Plan anonyme de 1670. Archives nationale d’outre-mer, no. 343



Plan de la basilique de Québec depuis Notre-Dame-de-Recouvrance jusqu'à 1871 fait par P.-L. Morin. Sans titre. Probablement originaire du fonds Gagnon. Porte le sceau de la Société historique de Montréal et la date du 3 décembre 1891. Trouvé dans la documentation personnelle de M. René Lévesque.

FIGURE 19.